

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL**  
**20/12/2021 à 19h30**

Le Conseil se réunit à 19h30 sur convocation régulière du Collège Communal en date du 10 décembre 2021.

**Présents :**

**Mr Michaël BUSINE, Bourgmestre - Président**

**MM. Jean DELESTRAIN, Axelle CHANTRY, Carine BRED A et Michel BATAILLE, Echevins**

**MM. ~~Véronique DURENNE~~, Yves WILLAERT, Anne DEBOUVRIE (à partir du point 3),  
Ophélie HUVENNE, Jean-François HEMPTE (à partir du point 2), Thierry EEMAN, Daniel  
GORLOO, ~~Emilie LAURENT~~, Pierre LEJEUNE, ~~Yves DUMONCHAUX~~, ~~Sylvain HOVINNE~~ et  
Damien CUIGNET, Conseillers**

**Mr Philippe WANDERPEPEN, Directeur Général - Secrétaire**

**Mr Alain HUVENNE, Président du CPAS, avec voix consultative**

L'ordre du jour communiqué est le suivant :

**SEANCE PUBLIQUE :**

1. PROCES-VERBAL : Séance du 09/11/2021 – Approbation
2. GRADES LEGAUX : Prestation de serment Directrice financière ff
3. CPAS - Tutelle - Budget de l'exercice 2022 - Services ordinaire et extraordinaire – Approbation
4. ADMINISTRATION :
  - a. Rapport sur l'administration et la situation de la commune année 2021 – Approbation
  - b. Rapport annuel sur les synergies commune/CPAS - Approbation
5. FINANCES COMMUNALES :
  - a. Zone de Police du Val de l'Escaut – Dotation communale 2022 – Approbation
  - b. Subventions en numéraire aux associations locales – Utilisation des subventions 2020 – Contrôle / Octroi des subventions 2021 – Décision
  - c. WAPI RENFORT – Aide financière aux sinistrés des inondations de juillet 2021 – Don de 1 €/habitant – Approbation
  - d. Cafétéria Hall de sports - Remises à la société « La Cafett SRL » suite aux fermetures liées à la crise sanitaire - Proposition – Examen – Décision
  - e. Occupation de locaux - Remise à la société de jeu de balle « Celles La Nouvelle » suite aux fermetures liées à la crise sanitaire - Proposition – Examen – Décision
  - f. Occupation de locaux - Remise à la société de jeu de boule « Les Bourleux du Joncquois » suite aux fermetures liées à la crise sanitaire - Proposition – Examen - Décision
  - g. Budget de l'exercice 2022 – Services ordinaire et extraordinaire – Examen – Approbation
6. TRAVAUX : Travaux de réfection de la rue de la Naverie à Pottes - Conditions et mode de passation – Approbation
7. VOIRIES REGIONALES : Motion « stratégie territoriale pour l'entretien des luminaires et des routes gérées par le Service Public de Wallonie » - Approbation – Décision
8. BATIMENTS COMMUNAUX : Convention d'occupation de salle par la société « Les Bourleux du Joncquois » – Proposition, examen, décision
9. PCS : Adhésion à la Plateforme Francophone du Volontariat – signature de la charte
10. QUESTION(S) ECRITE(S)
11. CORRESPONDANCES

**HUIS CLOS :**

2 points

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes

Il excuse Mesdames Véronique DURENNE et Emilie LAURENT ainsi que Monsieur Sylvain HOVINNE.

Monsieur Yves DUMONCHAUX est absent.

Monsieur le Président souhaite mettre à l'honneur 5 élèves de l'école communale d'Escanaffles qu'il appelle à le rejoindre au centre de la table du conseil communal.

Il s'exprime en ces termes : « Ce mardi 7 décembre devait être une journée ordinaire qui commence comme d'habitude avec le transport scolaire. Les enfants qui se trouvent dans le bus ne savent pas encore qu'ils vont vivre probablement la plus grande frayeur de leur jeune vie mais également vivre leur plus beau moment de fraternité et de courage. Ce matin-là, (...) 5 élèves de l'école communale d'Escanaffles se retrouvent entre eux. (...) Nous ne reviendrons pas sur l'accident, mais bien sur les moments héroïques qui ont suivi. En effet, Amalya, Ange, Corentin, Mélina et Tillian ont été d'un sang-froid sans nom et d'une entraide sans faille. Ils ont pris leur sort en main et ont eux-mêmes gérés durant les courts instants pour sortir du bus. Ange a vite retrouvé le marteau permettant de casser la vitre arrière pendant que tous les autres s'entraidaient pour sortir un à un du bus qui descendait vers les eaux froides de la Rhosnes. Le conseil communal est un lieu de débat, de discussion et de vision d'avenir. Je ne peux que me réjouir de voir l'avenir qu'est la jeunesse montrer tant de caractère, de fraternité et d'héroïsme dans un moment où la panique aurait pris le dessus. (...) Aujourd'hui, en cette semaine qui précède les fêtes, on peut parler de vrai conte de Noël qui marque ce beau dénouement. Encore bravo à vous, chers enfants, et gardez cette belle amitié qui vous a permis de faire face à cette péripétie. Ce soir, au nom du conseil communal, nous sommes très fiers de vous mettre à l'honneur, de mettre à l'honneur 5 enfants qui représentent dignement notre entité et notre école communale. Ce diplôme et ce cadeau sont des gages d'honneur et de fierté pour nous tous. »

Il remet aux quatre enfants présents un diplôme de la commune et un bon d'achat en librairie.

**SEANCE PUBLIQUE :**

**1. PROCES-VERBAL : Séance du 09/11/2021 – Approbation**

Monsieur le Président demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

**APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021 sans remarque.

Monsieur WILLAERT demande que ses interventions soient reprises au procès-verbal.

Monsieur le Président accède à sa demande.

**2. GRADES LEGAUX : Prestation de serment Directrice financière ff**

Monsieur le Président invite Madame Françoise HENNART, désignée, par le conseil communal du 9 novembre 2021, comme directrice financière faisant fonction à partir du 15 décembre 2021 pour une durée de trois mois, à venir prêter entre ses mains le serment visé par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1124-22 § 3 et L1126-4 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 09/11/2021 désignant Mme Françoise HENNART, Cheffe administrative, en qualité de Directrice financière faisant fonction de l'administration communale de CELLES à partir du 15 décembre 2021 et ce pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 14 mars 2022 ;

Considérant qu'en application de l'article L1124-22 § 3 alinéa 4 du CDLD, l'article L1126-4 est applicable au Directeur financier faisant fonction sauf en cas de désignation pour une durée de moins de trente jours ;

Considérant qu'en application de l'article L1126-4 du CDLD, le Directeur financier prête le serment visé à l'article L1126-1, au cours d'une séance publique du conseil communal, entre les mains du président ;

Considérant que Monsieur le Président a invité Madame Françoise HENNART, Directrice financière faisant fonction, à venir prêter entre ses mains le serment visé par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

PREND ACTE du fait que Madame Françoise HENNART a prêté le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge ».

**3. CPAS - Tutelle - Budget de l'exercice 2022 - Services ordinaire et extraordinaire – Approbation**

Madame DEBOUVRIE entre en séance.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur HUVENNE, président du CPAS.

Monsieur HUVENNE présente les grandes lignes du budget 2022 du CPAS aux services ordinaire et extraordinaire.

**RECAPITULATION ORDINAIRE**

<b>RECETTES ORDINAIRES</b>		<b>DEPENSES ORDINAIRES</b>	
<b>TOTAL EX. PROPRE</b>	<b>7.349.962,04</b>	<b>TOTAL EX. PROPRE</b>	<b>7.336.827,68</b>
<b>BONI EX. PROPRE</b>	<b>13.134,36</b>		
<b>EX. ANTERIEURS</b>	<b>0,00</b>	<b>EX. ANTERIEURS</b>	<b>13.134,36</b>
<b>PRELEVEMENTS</b>	<b>0,00</b>	<b>PRELEVEMENTS</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7.349.962,04</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7.349.962,04</b>
<b>BONI GENERAL</b>	<b>0,00</b>		

Les dépenses à l'ordinaire se décomposent comme suit :

Rubrique	Montant (€)	% 2022	% 2021	% 2016
Personnel	4.648.232,16	63,35	62,95	61,56
Fonctionnement	1.450.654,05	19,77	19,93	17,61
Transferts	579.247,37	7,90	7,85	9,15

Dettes	658.694,10	8,98	9,27	11,68
TOTAL (ex.propre)	7.336.827,68			

Le personnel comprend les emplois suivants :

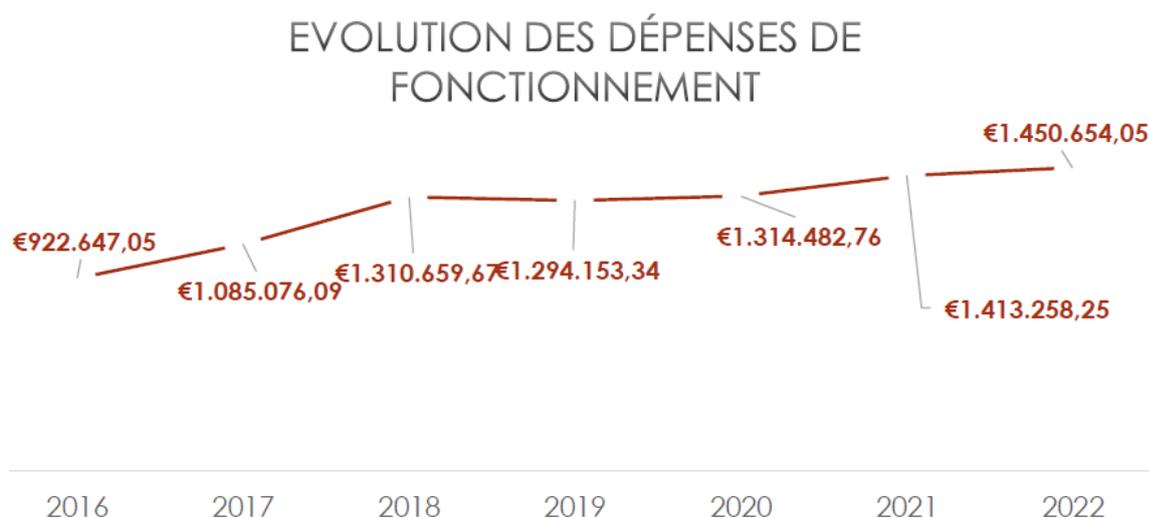
<b>Administration</b>	<b>4 emplois ( 3,29 ETP)</b>
<b>Aide sociale</b>	<b>4 emplois (3,29 ETP)</b>
<b>Maison de repos:</b>	<b>85 emplois ( 69,45 ETP)</b>
- Service Administratif	5 emplois (4,53 ETP)
- Service Aide-soignant	29 emplois (24,02 ETP)
- Service Infirmier	17 emplois (14,84 ETP)
- Service Hôtellerie	11 emplois (8 ETP)
- Service entretien	9 emplois ( 7,38 ETP)
- Service KEL	7 emplois ( 4,47 ETP)
- Cuisine centrale	7 emplois ( 6,21 ETP)
<b>Service repas</b>	<b>3 emplois ( 2,37 ETP)</b>
<b>Taxi social</b>	<b>1 emploi (1 ETP)</b>
<b>Art. 60</b>	<b>8 emplois (8 ETP)</b>

Soit un total de 105 emplois et de 88,90 équivalents temps plein prévus pour 2022.

Le volume de l'emploi s'élevait à 79 personnes en 2015 (62,03 ETP), 80 en 2016 (62,82 ETP), 82 en 2017 (64,4 ETP), 90 en 2018 (71,39 ETP), 94 en 2019 (76,45 ETP), 97 en 2020 (79,97 ETP) et 102 en 2021 (84,43 ETP).

Les dépenses de remboursement de la dette qui s'élevait à 712.668 € en 2016 (11,68 % des dépenses) est tombé à 569.570 € en 2017 (9,83 %) et est en hausse faible mais constante, en montant mais pas en pourcentage, depuis lors pour atteindre 658.694 € (8,98 %) en prévision pour 2022.

Les dépenses de fonctionnement sont en évolution constante :



Les recettes à l'ordinaire se décomposent comme suit :

Rubrique	Montant (€)	% 2022	% 2021	% 2016
Prestations	2.506.256,26	34,10	34,01	32,55

Transferts	4.843.705,78	65,90	65,99	67,45
TOTAL (ex.propre)	7.349.962,04			

Les recettes de prestations se présentent comme suit :

<b>Administration générale + fermages + patrimoine privé</b>		<b>28.103 €</b>
<b>Maison de repos et de soins</b>		<b>1.891.354,06 €</b>
<b>dont - Produits des hébergements</b>	<b>1.617.054,06 €</b>	
- Récupérations des frais des résidents	263.800 €	
- Activités cafétéria	10.500€	
<b>Service de livraison de repas</b>		<b>579.299,20€</b>
- Repas à domicile + personnel	94.005€	
- Repas scolaires	35.595 €	
- Livraisons aux ASBL	343.699,20 €	
- Repas à domicile Mt Enclus + Ellezelles	106.000€	
<b>Taxi social</b>		<b>7.500,00 €</b>

Les recettes de transferts se présentent comme suit :

<b>Intervention communale</b>	<b>608.165,69 €</b>
<b>Fonds spécial de l'aide sociale</b>	<b>82.151,76 €</b>
<b>Interv. Autorité sup. A.P.E (62 pts + 7 pts IDESS)</b>	<b>232.246,04 €</b>
<b>Administration</b>	<b>21.016,00€</b>
<b>Fonds</b>	<b>193.021,09€</b>
<b>Maison de repos</b>	<b>200.276,99€</b>
<b>Art 60</b>	<b>19.074,00€</b>
<b>Assurances</b>	<b>10.000 €</b>
<b>Fonds mazout et socio-culturel</b>	<b>54.810 €</b>
<b>Intervention Autorité supérieure – Taxi social</b>	<b>17.000 €</b>

<b>Contrib. Aides sociales</b>	<b>180.871,12 €</b>
<b>(dont principalement récupération RIS → 135.756,58€)</b>	
<b>Contrib. Mutualités</b>	<b>2.308.981,00€</b>
<b>Basées sur 98% de Taux d'occupation (57,12€/jour)</b>	
<b>Contrib. Autorité sup. INAMI</b>	<b>482.596,30 €</b>
<b>Contrib. Autorité sup. charge d'emprunt</b>	<b>315.432,06 €</b>
<b>Contrib. Autorité sup. Maribel social</b>	<b>101.820,15 €</b>
<b>Contrib. Autorité sup. ILA</b>	<b>109.263,98 €</b>
<b>Contrib. de la R.W. réinsertion</b>	<b>85.841,48 €</b>
<b>Socioprofessionnelle (art.60)</b>	

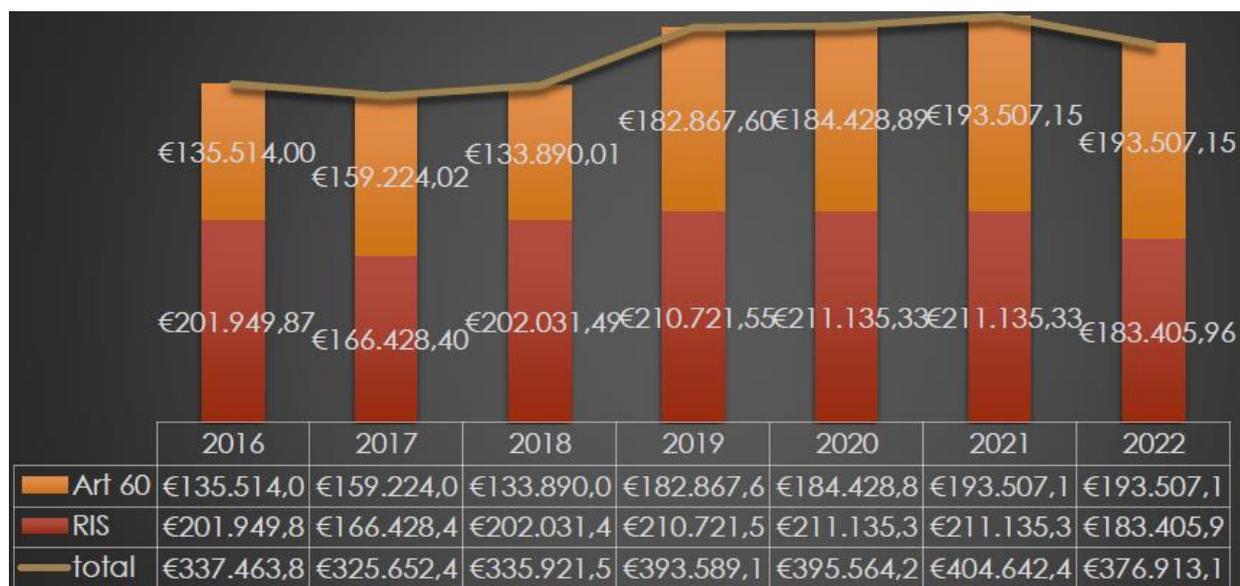
L'intervention communale demandée s'élève à 608.165,69 €, relativement stable :



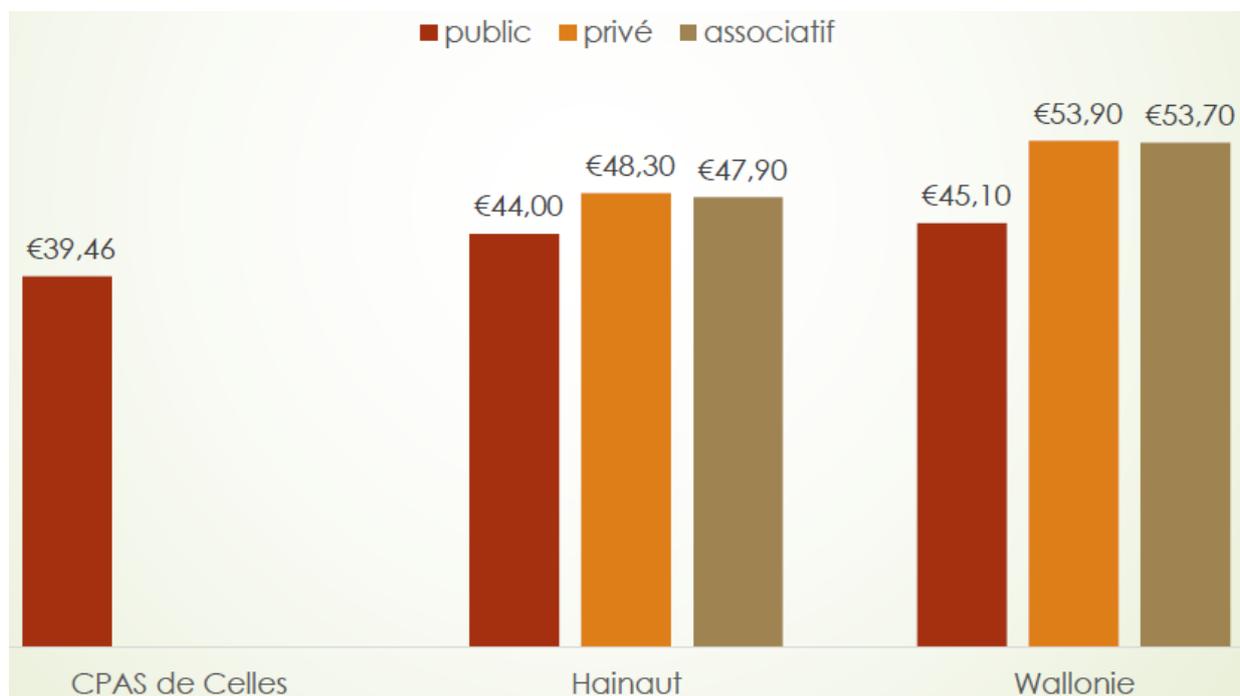
L'intervention communale, ramenée au nombre d'habitant, est largement inférieure à Celles en comparaison avec la Région wallonne dans son ensemble :

Intervention communale	€ / habitant CELLES	€ / habitant R.WALLONNE
2015	137,60	128,00
2016	135,78	130,79
2017	110,54	134,00
2018	106,95	136,68
2019	99,86	137,30
2020	99,21	140,05
2021	104,97	142,85
2022	108,23	

Les dépenses sociales cumulées RIS (revenu d'intégration sociale) et réinsertion socio-professionnelle (art.60) n'ont pas connu la hausse qu'on pouvait craindre et sont même prévues en légère diminution :



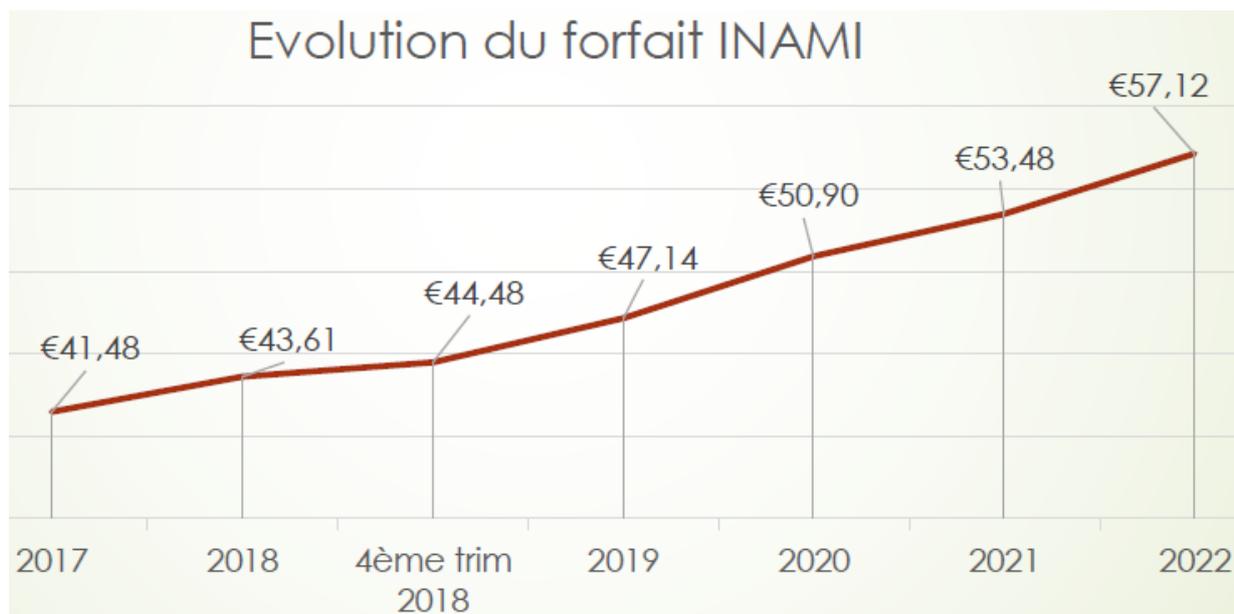
A la maison de repos, les dépenses de personnel et de fonctionnement sont maîtrisées et les recettes de prestations et de transferts sont en lien avec le nombre de résidents, ce qui permet de maintenir un prix d'hébergement démocratique, surtout en comparaison avec les prix pratiqués en Province de Hainaut ou au niveau de l'ensemble de la Région wallonne :



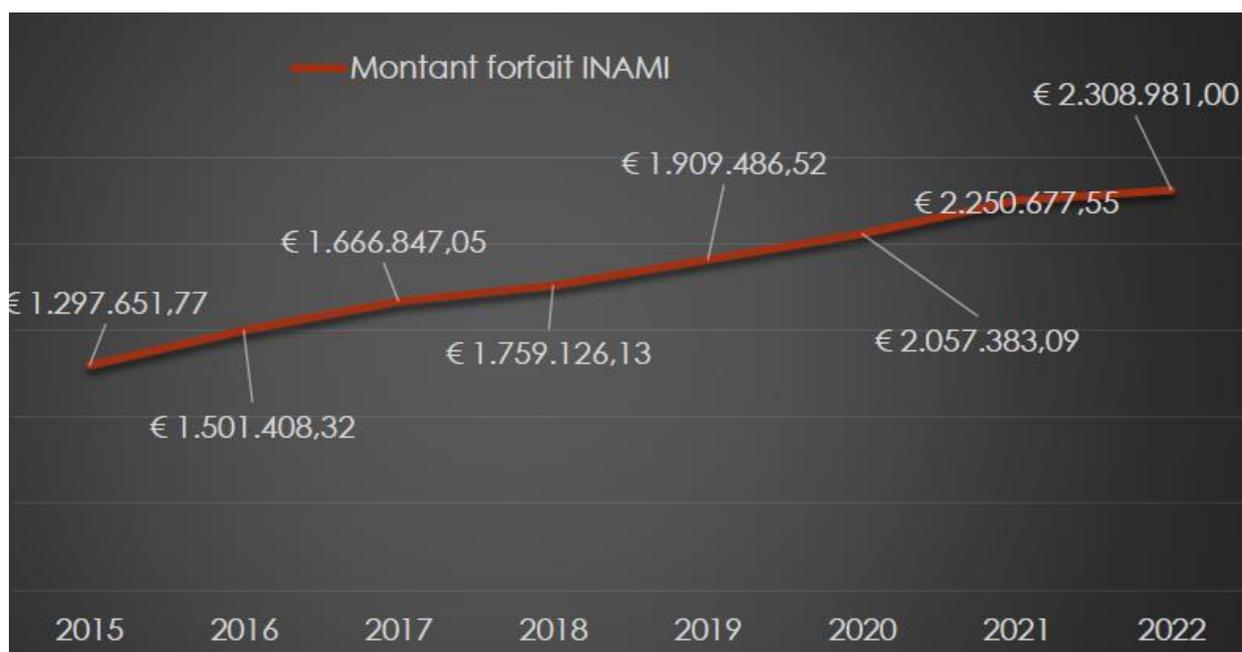
Voici le détail des prix pratiqués à Celles au 01/08/2021 :

Chambre ind. Ancien résident	Chambre doub. Ancien résident	Chambre ind. Nouveau résident	Chambre doub. Nouveau résident	Chambre XXI Nouveau résident
35,19€	30,97€	40,68€	35,93€	40,12€

Le montant du forfait journalier perçu de l'INAMI par résident est en hausse constante :



Ceci, combiné avec un bon taux d'occupation, explique que les recettes INAMI sont en hausse constante :



Au service extraordinaire, une pause est prévue dans les investissements après les importants investissements consentis les années précédentes (achat de l'ancien café Concordia, extension du restaurant de la maison de

repos, acquisition de 2 véhicules, ...) pour ne pas trop impacter l'intervention communale dans les années à venir.

Ce sont uniquement 42.000 € qui sont prévus au budget 2022, soit 15.000 € pour le mobilier de l'extension du restaurant, 20.000 € pour la digitalisation du signal télévisé et 7.000 € d'équipements pour le service des soins.

Monsieur HUVENNE conclut en reconnaissant que le budget 2022 du CPAS est en hausse de 3% par rapport à celui de l'année précédente, que l'intervention communale reste acceptable, mais que le contexte actuel demande une prudence et une vigilance constante.

Il ajoute que l'année 2021 a été relativement « tranquille » grâce à un haut taux de vaccination du personnel (90,5%) et des résidents (95,5%).

Il estime qu'en matière d'intervention sociale, la commune de Celles reste relativement épargnée quant au nombre de dossiers traités : 28 dossiers RIS début janvier contre 17 fin décembre avec une occupation de travailleurs en article 60 passant de 4 à 10. Il s'en réjouit et espère que cela va perdurer, car la précarité peut malheureusement arriver à tout moment parmi les citoyens cellois.

Il précise également que le service médiation de dettes initié voici 2 ans compte 8 dossiers en activation.

Il annonce l'ouverture début janvier d'une épicerie sociale dans les bâtiments de l'ancien café Concordia avec l'assistance logistique de la Maison des Familles.

Monsieur le Président remercie Monsieur HUVENNE et demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler.

Monsieur WILLAERT estime que ce budget est positif et constructif, que les augmentations sont raisonnables, et il se réjouit que les dépenses d'aide sociale soient restées stables alors qu'il craignait le pire.

Il déplore cependant le manque d'ambition à l'extraordinaire.

Concernant le complexe « Concordia », il estime que le projet d'épicerie sociale est un beau projet, mais demande s'il restera un logement ou pas.

Il remercie le président du CPAS pour l'excellente ambiance qui règne au sein du Conseil de l'Action sociale.

Monsieur HUVENNE confirme que les conseillers forment une bonne équipe et que les réunions du Conseil de l'Action sociale sont très conviviales.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Président fait procéder au vote.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la Loi Organique du 8 juillet 1976 telle que modifiée ultérieurement, notamment les articles 88 §1<sup>er</sup> et 112 bis §1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions de la Loi Organique des CPAS du 8 juillet 1976, dans le but de répondre à un besoin de modernisation et de simplification des dispositions en matière de tutelle administrative sur les décisions des CPAS, ainsi que sur les décisions des associations visées au chapitre XII de la Loi Organique du 8 juillet 1976 ;

Vu l'Arrêté Royal du 2 août 1990 portant le règlement général de la comptabilité communale ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 mai 1997 adaptant la comptabilité communale aux CPAS ;

Vu le décret du 26 mars 2014 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et visant à améliorer le dialogue social ;

Vu la délibération du CPAS en date du 30 novembre 2021 approuvant le budget de l'exercice 2022 des services ordinaire et extraordinaire ;

Vu le procès-verbal du Comité de Concertation Commune-CPAS du 9 novembre 2021 et son rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités ;

Considérant que le budget de l'exercice 2022 des services ordinaire et extraordinaire ainsi que ses annexes est parvenu complet à l'administration communale le 2 décembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du 3 décembre 2021 de Mme Camille DE DEURWAERDER, Directrice Financière ;

Considérant que le budget 2022 du CPAS se présente comme suit :

#### **SERVICE ORDINAIRE**

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Exercice propre	8.327.675,11	8.314.540,75
Exercices antérieurs	0,00	13.134,36
Prélèvements	0,00	0,00
<b>RESULTATS</b>	<b>8.327.675,11</b>	<b>8.327.675,11</b>

L'équilibre du service ordinaire étant assuré par une intervention financière de la Commune s'élevant à 608.165,69 €.

#### **SERVICE EXTRAORDINAIRE**

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
Exercice propre	102.000,00	42.000,00
Exercices antérieurs	0,00	0,00
Prélèvements	0,00	60.000,00
<b>RESULTATS</b>	<b>102.000,00</b>	<b>102.000,00</b>

Le service extraordinaire s'équilibrant sans intervention financière de la Commune ;

Après examen des articles budgétaires ;

**DECIDE**, à l'unanimité pour le service ORDINAIRE et à l'unanimité pour le service EXTRAORDINAIRE :

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver la délibération du 30 novembre 2021 par laquelle le Conseil de l'Action Sociale a voté le budget ordinaire de 2022, au chiffre de 8.327.675,11 € tant en recettes qu'en dépenses.

**Art. 2** : D'approuver la délibération du 30 novembre 2021 par laquelle le Conseil de l'Action Sociale a voté le budget extraordinaire de 2022, au chiffre de 102.000,00 € tant en recettes qu'en dépenses.

**Art. 3** : La présente délibération sera transmise au CPAS pour suite voulue.

#### **4. ADMINISTRATION :**

##### **a. Rapport sur l'administration et la situation de la commune année 2021 – Approbation**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'approuver le rapport sur l'administration et la situation de la commune à décembre 2021 établi conformément au prescrit de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Il ne souhaite pas en donner lecture puisqu'il a été envoyé à tous avec la convocation pour la présente séance.

Il demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler.

Monsieur DELESTRAIN estime que c'est un très bon rapport et il demande à Monsieur le Directeur général de remercier les agents qui ont participé à sa rédaction.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment son article L1122-23 ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article unique** : D'approuver le rapport sur l'administration et la situation de la commune à décembre 2021 établi conformément au prescrit de l'article L1122-23 du Code précité et reproduit ci-dessous :

Commune	<b>CELLES</b>
	<b>Administration Communale</b>
Code Postal	<b>7760</b>
Adresse	<b>Rue Parfait n°14</b>
N°.Téléphone	<b>069.85 77 60</b>
N°.Téléphone police	<b>069.85 77 77</b>
e-mail	<b>info@celles.be</b>

**Heures d'ouverture au public :**

- du lundi au vendredi de :	<b>09H00 à 12H00</b>
- les lundi, mercredi et vendredi de :	<b>14H00 à 17H00</b>

N° Compte bancaire (format IBAN)	<b>BE71091000362969</b>
N° Institut National des Statistiques	<b>57018</b>

**I. SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET**

**BUDGET ORDINAIRE**

Le projet de budget 2022 présenté prévoit des **recettes** à l'exercice propre pour un montant de **7.723.259,88 €**. Elles se répartissent par fonction comme présenté dans le tableau ci-dessous. On constate que les principales sources de financement de la commune sont les taxes (additionnelles et communales) et le fonds des communes.

<b>Fonction</b>	<b>Montant</b>	<b>Proportion</b>
Recettes générales	787.083,63	10,19%
Dotation générale aux communes	1.833.258,65	23,74%
Impôts et taxes	3.724.411,39	48,22%
Assurances	10.000,00	0,13%
Administration générale	45.860,21	0,59%
Patrimoine privé	29.762,73	0,39%
Pompiers	75.000,00	0,97%
Justice – Police	27.280,62	0,35%
Communications - Voies navigables	24.823,33	0,32%
Commerce – Industrie	305.363,83	3,95%
Agriculture - Pêche - Ravitaillement	31.674,60	0,41%

Enseignement primaire	180.467,72	2,34%
Bibliothèques publiques	52.681,04	0,68%
Education populaire et arts	107.254,59	1,39%
Assistance sociale	409.444,46	5,30%
Aide sociale et familiale	34.211,69	0,44%
Désinfection - Nettoyage – Immondices	8.243,69	0,11%
Santé publique et hygiène publique	12.937,70	0,17%
Logement - Urbanisme - Rénovation	23.500,00	0,30%
<b>Total exercice propre</b>	<b>7.723.259,8</b>	<b>8</b>

En résumé, les recettes ordinaires se présentent comme suit :

Catégorie	Montant	Proportion
Recettes de prestations	678.627,41	8,79%
Recettes de transferts	6.813.963,08	88,23%
Recettes de dette	110.032,87	1,42%
Recettes de prélèvements	120.636,52	1,56%
<b>Total</b>	<b>7.723.259,88</b>	

Le projet de budget présenté prévoit des **dépenses** à l'exercice propre pour un montant de **7.688.779,26 €**. Elles se répartissent par fonction comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Fonction	Montant	Proportion
Recettes générales	2.136,36	0,03%
Impôts et taxes	750,00	0,01%
Assurances	29.000,00	0,38%
Administration générale	1.663.207,08	21,63%
Patrimoine privé	86.813,27	1,13%
Services généraux	14.000,00	0,18%
Protection civile	1.500,00	0,02%
Pompiers	202.122,05	2,63%
Justice – Police	600.480,16	7,81%
Communications - Voies navigables	1.258.322,08	16,37%
Commerce – Industrie	88.516,00	1,15%
Agriculture - Pêche - Ravitaillement	2.000,00	0,03%
Enseignement primaire	686.409,50	8,93%
Bibliothèques publiques	205.345,66	2,67%
Education populaire et arts	507.770,25	6,60%
Cultes	133.051,02	1,73%
Assistance sociale	1.236.518,60	16,08%
Aide sociale et familiale	49.822,73	0,65%
Santé et hygiène	3.910,00	0,05%
Désinfection - Nettoyage – Immondices	382.074,10	4,97%

Eaux usées	17.000,00	0,22%
Santé publique et hygiène publique	377.222,19	4,91%
Logement - Urbanisme – Rénovation	140.808,21	1,83%
<b>Totaux exercice propre</b>	<b>7.688.779,26</b>	

En résumé, les dépenses ordinaires se présentent comme suit :

Catégorie	Montant	Proportion
Dépenses de personnel	3.532.702,6 7	45,95%
Dépenses de fonctionnement	1.222.340,8 4	15,90%
Dépenses de transferts	1.842.831,7 7	23,97%
Dépenses de dette	1.090.903,9 8	14,19%
<b>Total</b>	<b>7.688.779,2 6</b>	

A l'**exercice propre**, le projet de budget présente un résultat positif de **34.480,62 €**. Le résultat de l'**exercice global** est positif lui aussi et s'élève à **1.331.529,73 €**.

	DEPENSES	RECETTES
Totaux exercice propre	7.688.779,26	7.723.259,88
<b>Résultat positif exercice propre</b>		<b>34.480,62</b>
Exercices antérieurs	12.693,67	1.566.157,60
Totaux (ex. propre et antérieurs)	7.701.472,93	9.289.417,48
<b>Résultat positif avant prélèvements</b>		<b>1.587.944,55</b>
Prélèvements	256.414,82	0,00
Total général	7.957.887,75	9.289.417,48
<b>Résultat positif exercice général</b>		<b>1.331.529,73</b>

### **BUDGET EXTRAORDINAIRE**

Le projet de budget présente des **recettes** à l'exercice propre pour un montant de **3.267.781,72 €** qui se répartissent comme suit :

Fonction	Montant	Proportion
Administration générale	56.851,66	1,74%
Patrimoine privé	1.787.237,25	54,69%
Justice – Police	20.000,00	0,61%
Communications - Voies navigables	955.692,81	29,25%
Enseignement primaire	215.000,00	6,58%
Bibliothèques publiques	25.000,00	0,77%
Cultes	8.000,00	0,24%
Assistance sociale	80.000,00	2,45%
Logement - Urbanisme – Rénovation	120.000,00	3,67%

**Totaux exercice propre 3.267.781,72**

En résumé, les recettes extraordinaires se présentent comme suit :

Catégorie	Montant	Proportion
Recettes de transferts	1.187.244,08	36,33%
Recettes d'investissements	810	0,02%
Recettes de dettes	2.079.727,64	63,64%
<b>Total</b>	<b>3.267.781,72</b>	

Les dépenses de l'exercice propre représentent un montant de **3.699.252,10 €** et se répartissent comme suit :

Fonction	Montant	Proportion
Administration générale	130.000,00	3,51%
Patrimoine privé	1.797.427,25	48,59%
Justice – Police	20.000,00	0,54%
Communications - Voies navigables	1.164.324,85	31,47%
Enseignement primaire	222.500,00	6,01%
Bibliothèques publiques	90.000,00	2,43%
Cultes	67.000,00	1,81%
Désinfection - Nettoyage – Immondices	80.000,00	2,16%
Santé publique et hygiène publique	8.000,00	0,22%
Logement - Urbanisme - Rénovation	120.000,00	3,24%
<b>Totaux exercice propre</b>	<b>3.699.252,10</b>	

En résumé, les dépenses extraordinaires se présentent comme suit :

Catégorie	Montant	Proportion
Dépenses de transferts	7.000,00	0,19%
Dépenses d'investissement	3.646.674,25	98,58%
Dépenses de dette	45.577,85	1,23%
<b>Total</b>	<b>3.699.252,10</b>	

Le budget extraordinaire de l'exercice 2022 se présente comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Totaux exercice propre	3.699.252,10	3.267.781,72
<b>Résultat négatif exercice propre</b>	<b>-431.470,38</b>	
Exercices antérieurs	10.000,00	86.010,42
Totaux (ex. propre et antérieurs)	3.709.252,10	3.353.792,14
<b>Résultat négatif avant prélèvements</b>	<b>-355.459,96</b>	
Prélèvements	810,00	432.280,38
Total général	3.710.062,10	3.786.072,52
<b>Résultat positif exercice général</b>		<b>76.010,42</b>

**LE COMPTE COMMUNAL DE L'EXERCICE 2020** a été arrêté par le Conseil communal en séance du 6 mai 2021. Il est arrêté aux chiffres ci-après :

<i>Bilan</i>	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
	30.797.800,43	30.797.800,43

<i>Compte de Résultats</i>	<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>RESULTAT</b>
Résultat courant	6.870.187,55	7.272.717,48	402.529,93
Résultat d'exploitation (1)	8.129.153,18	8.637.179,74	508.026,56
Résultat exceptionnel (2)	405.543,14	499.861,36	94.318,22
Résultat de l'exercice (1 + 2)	8.534.696,32	9.137.041,10	602.344,78

	+ / -	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
1. Droits constatés Non-valeurs et irrecouvrables	=	9.297.041,22 24.400,05	3.482.262,85 0,00
Droits constatés nets	=	9.272.641,17	3.482.262,85
Engagements	-	7.303.485,94	3.089.167,76
Résultat budgétaire	=		
Positif :		1.969.155,23	393.095,09
Négatif :			
2. Engagements		7.303.485,94	3.089.167,76
Imputations comptables	-	7.222.911,23	1.717.920,98
Engagements à reporter	=	80.574,71	1.371.246,78
3. Droits constatés nets		9.272.641,17	3.482.262,85
Imputations	-	7.222.911,23	1.717.920,98
Résultat comptable	=		
Positif :		2.049.729,94	1.764.341,87
Négatif :			

## **II. DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE**

La déclaration de politique communale a été présentée par le Collège en séance du Conseil communal du 01/02/2019.

Suite au dépôt et au vote par le Conseil communal le 7 juillet 2020 d'une motion de méfiance collective à l'encontre de l'ensemble du collège communal et individuelle à l'encontre du bourgmestre, Monsieur Yves Willaert, un nouveau collège a été installé.

Aucune nouvelle déclaration de politique communale n'a été présentée par le nouveau Collège.

## **III. ADMINISTRATION GENERALE**

### **A) COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Conseil Communal issu des élections du 14 octobre 2018 a été installé le 03/12/2018.

Le Conseil communal a adopté le 7 juillet 2020 une motion de méfiance collective à l'encontre de l'ensemble du collège communal et individuelle à l'encontre du bourgmestre, Monsieur Yves Willaert, un nouveau collège a été installé.

Deux conseillers communaux ont démissionné en 2020 : Michel DUBART et Alain HUVERNE, ce dernier étant désormais président du CPAS et ont été remplacé respectivement par Sylvain HOVINNE et Damien CUIGNET.

## **B) COMPOSITION DU COLLEGE COMMUNAL**

Suite au dépôt et au vote par le Conseil communal le 7 juillet 2020 d'une motion de méfiance collective à l'encontre de l'ensemble du collège communal et individuelle à l'encontre du bourgmestre, Monsieur Yves Willaert, un nouveau pacte de majorité a été adopté le même jour.

Il désignait les membres du nouveau Collège Communal :

<i>BUSINE Michaël</i>	<i>Bourgmestre</i>
<i>DELESTRAIN Jean</i>	<i>1<sup>er</sup> Echevin</i>
<i>CHANTRY Axelle</i>	<i>2<sup>ème</sup> Echevine</i>
<i>BREDA Carine</i>	<i>3<sup>ème</sup> Echevine</i>
<i>BATAILLE Michel</i>	<i>4<sup>ème</sup> Echevin</i>
<i>HUVERNE Alain</i>	<i>Président du Conseil de l'Action Sociale</i>

## **C) COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil communal réuni en séance du 01/02/2019 a créé en son sein QUATRE commissions communales.

### **❖ La 1<sup>ère</sup> Commission Communale a dans ses attributions les finances**

Cette commission s'est réunie les 04/05, 16/09 et 03/11/2021 et une réunion est prévue le 15/12/2021.

Ont été désignés membres de cette 1<sup>ère</sup> commission par décision du Conseil communal du 01/02/2019 :

**Président : Groupe OBJECTIF CITOYEN : DELESTRAIN Jean**

**Membres : Groupe CEL'AVENIR : BUSINE Michaël  
DUBART Michel  
LEJEUNE Pierre  
WILLAERT Yves  
Groupe OBJECTIF CITOYEN : EEMAN Thierry  
HUVERNE Alain**

Michel DUBART a été remplacé par Sylvain HOVINNE par décision du Conseil communal du 03/08/2020 et Alain HUVERNE a été remplacé par Damien CUIGNET par décision du Conseil communal du 10/12/2020.

### **❖ La 2<sup>ème</sup> Commission Communale a dans ses attributions l'environnement, l'agriculture et les travaux.**

Cette commission ne s'est pas réunie en 2021.

Ont été désignés membres de cette 2<sup>ème</sup> commission par décision du Conseil communal du 01/02/2019

**Président : Groupe CEL'AVENIR DURENNE Véronique**

<b>Membres :</b>	<b>Groupe CEL'AVENIR :</b>	<b>BATAILLE Michel</b> <b>CHANTRY Axelle</b> <b>WILLAERT Yves</b>
	<b>Groupe OBJECTIF CITOYEN :</b>	<b>BREDA Carine</b> <b>GORLOO Daniel</b> <b>EEMAN Thierry</b>

❖ **La 3<sup>ème</sup> Commission Communale a dans ses attributions le logement.**

Cette commission ne s'est pas réunie en 2021.

Ont été désignés membres de cette 3<sup>ème</sup> commission par décision du Conseil communal du 01/02/2019

<b>Président :</b>	<b>Groupe CEL'AVENIR</b>	<b>DUBART Michel</b>
<b>Membres :</b>	<b>Groupe CEL'AVENIR :</b>	<b>BUSINE Michaël</b> <b>CHANTRY Axelle</b> <b>WILLAERT Yves</b>
	<b>Groupe OBJECTIF CITOYEN :</b>	<b>BREDA Carine</b> <b>GORLOO Daniel</b> <b>HUVENNE Alain</b>

Michel DUBART a été remplacé par Sylvain HOVINNE au poste de président par décision du Conseil communal du 03/08/2020 et Alain HUVENNE a été remplacé par Damien CUIGNET par décision du Conseil communal du 10/12/2020.

❖ **La 4<sup>ème</sup> Commission Communale a dans ses attributions la culture, le sport et les loisirs.**

Cette commission s'est réunie le 16/06/2021.

Ont été désignés membres de cette 3<sup>ème</sup> commission par décision du Conseil communal du 01/02/2019

<b>Président :</b>	<b>Groupe CEL'AVENIR</b>	<b>DUMONCHAUX Yves</b>
<b>Membres :</b>	<b>Groupe CEL'AVENIR :</b>	<b>BUSINE Michaël</b> <b>LEJEUNE Pierre</b> <b>WILLAERT Yves</b>
	<b>Groupe OBJECTIF CITOYEN :</b>	<b>HEMPTE Jean-François</b> <b>HUVENNE Ophélie</b>

❖ **La 5<sup>ème</sup> Commission Communale a dans ses attributions tout ce qui a trait à la gestion de la pandémie Covid-19 et de ses conséquences**

Cette commission a été créée par modification du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal en date du 03/08/2020.

Ont été désignés membres de cette 5<sup>ème</sup> commission par décision du Conseil communal du 03/08/2020

<b>Président :</b>	<b>Groupe OBJECTIF CITOYEN</b>	<b>EEMAN Thierry</b>
<b>Membres :</b>	<b>Groupe CEL'AVENIR :</b>	<b>BUSINE Michaël</b> <b>DURENNE Véronique</b> <b>HOVINNE Sylvain</b> <b>LEJEUNE Pierre</b>
	<b>Groupe OBJECTIF CITOYEN :</b>	<b>DELESTRAIN Jean</b> <b>HUVENNE Ophélie</b>

Cette commission ne s'est pas réunie en 2021.

Son rapport détaillé avec des propositions concrètes et chiffrées pour le court, moyen et long terme a été approuvé par le conseil communal du 12/11/2020.

Ses propositions ont été mises en œuvre en 2021 avec notamment la création de balades touristiques pédestres et cyclistes sur Pottes, la création d'une association de commerçants et l'octroi d'aides aux secteurs les plus impactés par la crise sanitaire.

#### **D) FINANCES COMMUNALES :**

##### ➤ Marché de service : Financement des dépenses extraordinaires 2021 pour la Commune et le CPAS

Le Conseil communal réuni en séance du 15/06/2021 a approuvé le règlement de consultation de marché intitulé « Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédit(s) – Budget 2021 » relatif à la procédure concurrentielle conjointe entre l'Administration communale et le CPAS de Celles. Le montant estimé total pour les deux entités s'élevait à 4.821.167,81 €.

Le Collège communal réuni en séance du 02/07/2021 a décidé de lancer la procédure visant l'attribution du marché suivant une procédure concurrentielle respectant les règles européennes de droit primaire.

Le Collège communal réuni en séance du 12/08/2021 a décidé d'attribuer le marché à la société ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse, soit Belfius Banque SA, Place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles.

##### ➤ Marché de service : Portefeuille d'assurances pour la Commune et le CPAS

Le renouvellement du portefeuille assurance pour la commune et le C.P.A.S. a été lancé en séance du Collège communal du 26/09/2018 et attribué à ETHIAS par décision du Collège communal du 14/11/2018 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec reconduction possible de 3 ans.

#### **E) INVESTISSEMENTS ADMINISTRATIFS :**

##### ❖ Remplacement de matériel informatique (projet n° 2021.0010)

- 28/01/2021 : le conseil communal approuve les conditions et le mode de passation du marché – Montant estimé à 10.000 € TTC
- 05/02/2021 : le collège communal approuve la liste des firmes à consulter.
- 12/03/2021 : approbation de l'attribution au montant de 5.401,15 €

##### ❖ Remplacement de matériel informatique (complément) (projet n° 2021.0010)

- 09/11/2021 : le conseil communal approuve les conditions et le mode de passation du marché – Montant estimé à 9.000 € TTC

##### ❖ Acquisition de mobilier de bureau (projet n° 2021.0011)

- 25/02/2021 : le conseil communal approuve les conditions et le mode de passation du marché – Montant estimé à 5.000 € TTC
- 05/03/2021 : le collège communal approuve la liste des firmes à consulter.
- 23/04/2021 : approbation de l'attribution au montant de 4.409,94 €

#### **F) PERSONNEL COMMUNAL :**

Au 01/12/2021, la situation est la suivante :

PERSONNEL EQUIVALENT TEMPS PLEIN					
	STATUTAIRES	CONTRACTUELS	APE	MARIBEL	TOTAL
ADMINISTRATION	6,3		8,31		14,61
COMMUNICATION	0		0,5		0,5
TRAVAUX	4		4,5		8,5
ENVIRONNEMENT	1		5		6
ENERGIE		0,5			0,5
LOGEMENT			0,9		0,9
ENSEIGNEMENT		0,98			0,98
ENSEIGNEMENT ADMIN.			1		1
ENSEIGNEMENT BUS			1		1
A.T.L.		0,5	3		3,5
CULTURE				1	1
HALL DE SPORTS			2		2
BIBLIOTHEQUE	1	0,61	1		2,61
CRECHE		6,45	3		9,45
P.C.S.			0,5		0,5
AUXILIAIRES ADMIN.		1,26			1,26
AUXILIAIRES ECOLES		0,61	1,79		2,4
AUXILIAIRES ATL			0,21		0,21
AUXILIAIRES CRECHE			1,5		1,5
	12,3	10,91	34,21	1	58,42

PERSONNEL EFFECTIF					
	STATUTAIRES	CONTRACTUELS	APE	MARIBEL	TOTAL
ADMINISTRATION	7		9		16
COMMUNICATION	0		1		1
TRAVAUX	5		5		10
ENVIRONNEMENT	1		5		6
ENERGIE		1			1
LOGEMENT			1		1
ENSEIGNEMENT		2			2
ENSEIGNEMENT ADMIN.			2		2
ENSEIGNEMENT BUS			1		1
A.T.L.		1	6		7
CULTURE				1	1
HALL DE SPORTS			2		2
BIBLIOTHEQUE	1	2	2		5
CRECHE		9	6		15
P.C.S.			1		1
AUXILIAIRES ADMIN.		2			2
AUXILIAIRES ECOLES		1	3		4
AUXILIAIRES ATL					0
AUXILIAIRES CRECHE			3		3
	14	18	47	1	80

A noter que certains agents ont plusieurs fonctions, le nombre total de membres du personnel est, après prise en compte du cumul des fonctions, de **76 effectifs** (y compris les agents statutaires en congé de maladie).

#### **IV. PERSONNEL STATUTAIRE**

Par décision du Conseil communal du 25/03/21, le statut administratif a été modifié.

La Section 22 « Dispenses de service » - 22.1 Système général - article 126 a été complétée en ajoutant un point 12° :

Des dispenses de service peuvent être accordées à l'occasion des événements suivants, et dans les limites du temps strictement nécessaire :

*12° Convocation à se faire vacciner contre la COVID-19. La dispense couvre le temps nécessaire au rendez-vous médical ainsi que pour s'y rendre et en revenir. Si le vaccin doit être administré en deux doses, les deux rendez-vous médicaux sont couverts par la dispense.*

*Le membre du personnel informe son chef de service au plus tard deux jours avant le jour où la vaccination doit avoir lieu.*

#### **A) Personnel administratif et de bibliothèque**

Pas de modification du cadre en 2021

Quatre agents ont été mis à la pension en 2021 :

- Mme Christine ANRYS au 01/04/2021 (pension temporaire anticipée)
- Mme Marie-Christine QUINTARD au 01/07/2021
- Mme Françoise DUQUESNE au 01/10/2021
- Mme Christiane MONNART au 01/11/2021

Le Conseil communal réuni en séance du 09/11/2021 a accordé à Mme Camille DE DEURWAERDER, Directrice financière, un congé pour stage à dater du 15 décembre 2021 pour une durée équivalente à la durée du stage qu'elle doit effectuer en tant que Directrice financière stagiaire du CPAS de Comines.

Mme HENNART Françoise a été désignée en qualité de Directrice financière faisant fonction lors de la même séance.

Le cadre statutaire se présente comme suit au 31/12/2021 :

WANDERPEPEN Philippe	Directeur général	
DE DEURWAERDER Camille (1/2 tps) (en congé pour stage)	Directrice financière	
HENNART Françoise	Cheffe administrative (Directrice financière ff)	C.4
GEIREGAT Véronique	Employée d'administration	D.4
BALCAEN Dimitri (congé convenance pour 1/5 <sup>ème</sup> tps)	Employé d'administration D6 (Alloc. Fonction B2)	D.6
DEBOUVRIE Marie-Vinciane (en disponibilité pour raison médicale (rémunérée à 60%))	Employée d'administration	D.6
QUIEVREUX Nathalie	Employée de bibliothèque	D.6

Le Conseil communal réuni en séance du 25 mars 2021 a décidé de constituer une réserve de recrutement d'employés d'administration D4-D6, la procédure est en cours.

#### **B) Personnel technique et ouvrier**

Aucune modification du cadre en 2021.

Un agent a été mis à la pension en 2021 :

- Mr Christian LEROY au 01/05/2021 (pension anticipée)

Au 31/12/2021, le cadre statutaire se compose comme suit :

FLORENT Grégory	Agent Technique	D.7
LEDOUX Sébastien	Technicien	D.3

DUPREZ Jean-Pierre (Inter.Carrière à ½ tps)	Ouvrier qualifié	D.4
CASTEL Marc (Inter.Carrière à ½ tps)	Ouvrier qualifié	D.3
LEROY Etienne	Ouvrier qualifié	D.2
AXUNDOV Mubaritz	Ouvrier qualifié	D.2
DELFOSSÉ Jacques	Ouvrier qualifié	D.2

A noter que :

- Mr DUPREZ Jean-Pierre a introduit sa demande de démission afin de faire valoir ses droits à la retraite au 01/07/2022 (Conseil communal du 15/06/2021)
- Mr DELFOSSÉ Jacques a introduit une demande d'interruption de carrière dans le cadre du régime de fin de carrière à 1/5<sup>ème</sup> temps à dater du 01/01/2022 (Conseil communal du 30/09/2021).

## V. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

### A. COMPTE 2020 du CPAS

Le compte 2020 du CPAS a été voté par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 18 mai 2021. Il a été approuvé par le Conseil Communal en sa qualité d'autorité de tutelle en date du 15 juillet 2021. Il a été arrêté aux chiffres suivants :

<i>Bilan</i>	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
	14.630.70	14.630.70
	5,62	5,62

<i>Compte de Résultats</i>	<b>CHARGES</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>RESULTAT</b>
Résultat courant	7.110.291,99	7.149.928,44	39.636,45
Résultat d'exploitation (1)	7.626.521,21	7.963.179,07	336.657,86
Résultat exceptionnel (2)	7.082,85	30.120,32	23.037,47
Résultat de l'exercice (1 + 2)	7.633.604,06	7.993.299,39	359.695,33

		+	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
1.	Droits constatés		7.266.740,23	625.172,61
	Non-valeurs et irrécouvrables		0,00	0,00
		=		
	Droits constatés nets		7.266.740,23	625.172,61
	Engagements		7.121.899,81	629.656,89
		=		
	Résultat budgétaire			
	Positif :		144.840,42	
	Négatif :			4.484,28
2.	Engagements		7.121.899,81	629.656,89
	Imputations comptables		7.111.104,34	254.505,84
		-		
	Engagements à reporter		10.795,47	375.151,05
		=		
3.	Droits constatés nets		7.266.740,23	625.172,61
	Imputations		7.111.104,34	254.505,84
		-		

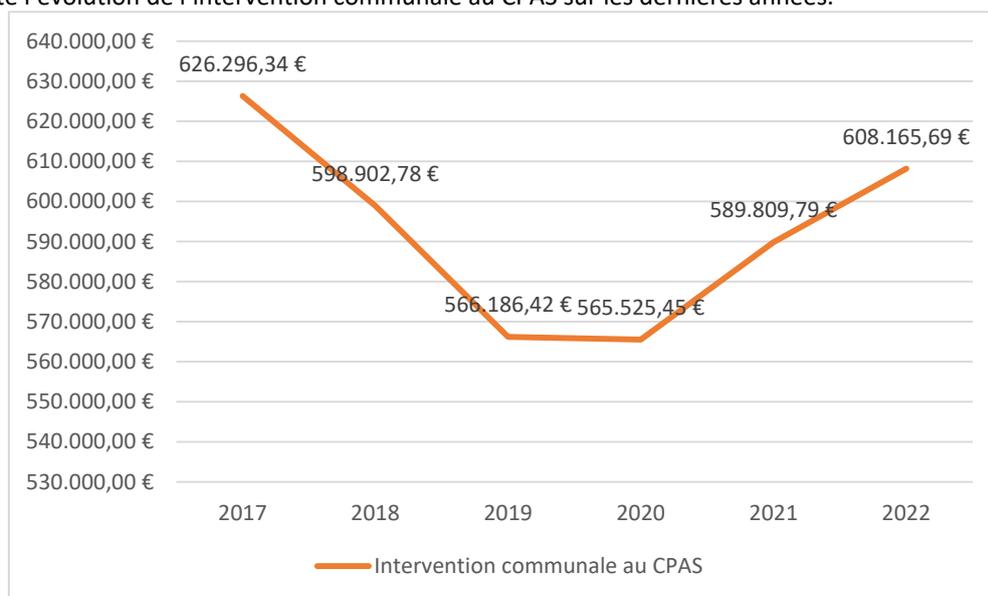
Résultat comptable	=		
Positif :		155.635,89	370.666,77
Négatif :			

L'intervention communale en 2020 était de **589.809,79 €**.

### **C. INTERVENTION COMMUNALE au CPAS**

- ❖ Le budget du CPAS de l'exercice 2021 a été approuvé en séance du Conseil communal du 10 décembre 2020. L'équilibre du service ordinaire étant assuré par une intervention financière de la Commune s'élevant à **589.809,79 €**.
- ❖ Modification budgétaire n°1 approuvée par le conseil communal en séance du 17 juillet 2021 sans modification de l'intervention communale.
- ❖ Modification budgétaire n°2 approuvée par le conseil communal du 9 novembre 2021 sans modification de l'intervention communale.

Le budget ordinaire 2022 du CPAS est équilibré grâce à une intervention communale de **608.165,69 €**. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'intervention communale au CPAS sur les dernières années.



## **VI. FABRIQUES D'EGLISES**

### **A. COMPTE 2020 des Fabriques.**

**Les comptes des Fabriques d'Eglises de l'exercice 2020** ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 15/06/2021.

	Recettes	Dépenses	Solde
St-Christophe à Celles	40.578,02 €	25.207,24 €	15.370,78 €
St-Martin à Escanaffles	26.700,43 €	10.738,67 €	15.961,76 €
St-Ghislain à Molenbaix	16.360,71 €	5.669,38 €	10.691,33 €
St-Vaast à Popuelles	5.697,41 €	2.740,74 €	2.956,67 €

St-Antoine à Pottes	24.152,13 €	9.635,29 €	10.516,84 €
St-Martin à Velaines	19.809,44 €	14.931,25 €	4.878,19 €

#### **B. Modifications budgétaires 2021 des Fabriques.**

Deux modifications budgétaires ont été approuvées par le Conseil Commune sans aucune demande d'intervention communale complémentaire, à savoir :

- Conseil communal du 30/09/2021 : Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2021 de la F.E. de POTTES
- Conseil communal du 30/09/2021 : Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2021 de la F.E. de VELAINES

#### **C. Budgets 2022 des Fabriques.**

En application du nouveau décret, un exemplaire du budget 2022 des Fabriques d'Eglises avec les pièces justificatives devait être déposé simultanément à l'administration communale et à l'Evêché pour le 31 août 2021.

**Les budgets de l'exercice 2022 des fabriques d'églises de CELLES, MOLENBAIX, POPUELLES, POTTES et VELAINES** ont été approuvés par le Conseil communal en séance du 30/09/2021.

**Le budget de l'exercice 2022 de la fabrique d'église d'ESCANAFFLES** a été approuvé par le Conseil communal en séance du 09/11/2021.

Ils se présentent comme suit :

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Subside communal</b>
St-Christophe à Celles	37.683,68 €	37.683,68 €	17.650,20 €
St-Martin à Escanaffles	21.021,29 €	20.509,16 €	0,00 €
St-Ghislain à Molenbaix	12.286,81 €	12.286,81 €	4.500,80 €
St-Vaast à Popuelles	11.625,00 €	11.625,00 €	2.841,51 €
St-Antoine à Pottes	18.362,60 €	18.362,60 €	7.421,46 €
St-Martin à Velaines	20.574,60 €	20.574,60 €	14.640,46 €

#### **VII. PATRIMOINE**

En raison de l'absence de l'agent traitant, le rapport « patrimoine » vous sera communiqué ultérieurement.

#### **VIII. POPULATION**

**Au 20 novembre 2021, le chiffre de population s'élève à 5.660 habitants dont :**

- **2822 hommes**
- **2838 femmes**

Evolution de la population durant ces dernières années :

- Au 1er janvier 2006, le chiffre de population s'élève à 5.446 habitants

- Au 1er janvier 2010, le chiffre de population s'élève à 5.469 habitants
- Au 1er janvier 2012, le chiffre de population s'élève à 5.554 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le chiffre de population s'élève à 5.548 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le chiffre de population s'élève à 5.567 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le chiffre de population s'élève à 5.619 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le chiffre de population s'élève à 5.678 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le chiffre de population s'élève à 5.667 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le chiffre de population s'élève à 5.676 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le chiffre de population s'élève à 5.694 habitants
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le chiffre de population s'élève à 5.609 habitants

Les divers mouvements de population se répartissent comme suit : (chiffres provisoires 20.11.2021)

- Entrées : du 05.12.2019 au 20.11.2020 : **326 entrées**
- Sorties : du 05.12.2019 au 20.11.2020 : **284 sorties**
- Mutations internes : du 05.12.2019 au 20.11.2020 : **100 mutations internes**

## IX. ETAT CIVIL

### A. NAISSANCES :

Au total : 26 actes dans le registre des naissances, dont :

- 24 actes de reconnaissance anticipée
- 2 actes « acquisition de la nationalité belge » article 12 bis

Naissances survenues sur le territoire d'une autre commune et domiciliées dans l'Entité :

	Féminin	Masculin	Total
CELLES	8	2	10
ESCANAFFLES	10	6	16
MOLENBAIX	1	4	5
POPUELLES	1	1	2
POTTES	3	4	7
VELAINES	6	3	9
<i>Total</i>	<i>29</i>	<i>20</i>	<i>49</i>

### B. MARIAGES / DIVORCES :

- ❖ Déclaration de mariages :

15 actes de déclaration de mariage ont été dressés.

- ❖ Mariages - Divorces :

20 actes ont été transcrits dont :

- 13 mariages
- 5 divorces par consentement mutuel
- 2 transcriptions de mariage étranger

### C. DECES :

Au 24.11.2020, 17 actes de décès ont été dressés, dont :

Sexe	Nationalité	Lieu de décès	Nombre
Féminin	belge	Celles	9
Masculin	belge	Celles	6
Masculin	belge	non domiciliés à Celles - décédés dans l'Entité	1
Masculin	algérien	non domiciliés à Celles-décédés dans l'Entité	1
<i>Total</i>			17

## **X. LISTE DES ELECTEURS**

La mise à jour du fichier électoral a été poursuivie conformément aux instructions. Le registre des électeurs comptait 4.280 électeurs belges et 54 électeurs UE lors de la dernière révision de la liste électorale qui a été arrêtée le 30 mars 2019 pour les élections simultanées du Parlement européen, de la Chambre des représentants et du Parlement Wallon du 26 mai 2019.

## **XI. URBANISME**

### **A. PERMIS D'URBANISME :**

Durant l'année 2021 :

- **49 permis d'urbanisme ont été octroyés par le Collège Communal :**
  - 8 nouvelles constructions d'habitation unifamiliale
  - 10 nouvelles constructions non habitables (hangar, carport, annexe, véranda, piscine...)
  - 21 transformations d'habitation
  - 2 transformations d'une habitation – création de logements
  - 5 permis de régularisation
  - 1 permis pour la construction d'une ferme agroécologique
  - 1 permis pour la démolition d'une habitation
  - 1 permis pour l'abattage d'arbres remarquables
- **1 permis d'urbanisme a été octroyés par le Fonctionnaire Délégué :**
  - Abattage d'un arbre remarquable (Rue de la Cheminière)

Le Collège communal a également délivré **4 refus** de permis d'urbanisme.

### **B. PERMIS D'URBANISATION :**

Au cours de l'année 2021, aucun permis d'urbanisation n'a été délivré.

### **C. PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

- **Traitement de 39 déclarations des établissements de classe 3 :** citerne à gaz, mazout, exploitation agricole, microstation d'épuration individuelle, détention d'animaux etc...
- **2 permis unique** délivrés pour la mise en activité d'une exploitation horticole et le maintien en activité d'une exploitation agricole
- Aucun permis d'environnement délivré

### **D. DEMANDES NOTARIALES :**

**187 lettres de renseignements urbanistiques sur des biens + délivrance de 5 certificats d'urbanisme n°1**

**E. CCATM :**

Au cours de l'année 2021, la CCATM s'est régulièrement réunie et a émis un avis sur :

- 5 dossiers de demande de permis d'urbanisme
- Divers projets d'intervention sur le réseau routier/aménagements en mobilité
- Le projet éolien ELICIO sur Celles - Molenbaix

**XII. INSTRUCTION PUBLIQUE****ENFANTS SOUMIS A L'OBLIGATION SCOLAIRE**

<b>ENSEIGNEMENT MATERNEL</b>		
	<i>Situation au 30/09/2021</i>	<i>Situation au 15/01/2021</i>
ESCANAFFLES	31 enfants	32 enfants
POTTES	24 enfants	33 enfants (35 enf. encadrement)

<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>		
	<i>Situation au 30/09/2021</i>	<i>Situation au 15/01/2021</i>
ESCANAFFLES	68 enfants	69 enfants
POTTES	56 enfants	52 enfants

**LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT**

<b>ENSEIGNEMENT PRIMAIRE</b>	<b>Statut</b>	<b>Effectif</b>	<b>Aménagement de Carrière</b>	<b>Observations</b>
<b>POTTES</b>				
PRAET Dominique	24D	24	0	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14p direction</li> <li>• 10p soutien en classe</li> </ul>
COUSSE Delphine	24D	24	0	
BONTE Caroline	24D	20	4	Congé parental d'1/5 temps du 01/09/2020 jusqu'au 30/04/2022.
DELENCRE Julie	24T	20	4	Temporaire prioritaire - Congé parental d'1/5 temps du 01/09/2021 jusqu'au 30/06/2022.
DELESTRAIT Elodie	12T	12	0	Temporaire prioritaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 p rempl. BONTE Caroline</li> <li>• 4 p rempl. DELENCRE Julie</li> <li>• 2 p Aréna</li> </ul>

				• 2 p Aide à la direction
<b>ESCANAFFLES</b>				
DUQUESNE Régine	24D	0	24	DPPR depuis 01/03/2020
DELHAYE Stéphane	24D	24		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15p DIRECTION</li> <li>• 6 p Education physique</li> <li>• 3 p rempl. MESTDAG Emilie</li> </ul>
DECLERCQ Monique	24D	0	24	DPPR au 01/09/2021
DELBART Sylviane	24D	24	0	En congé de maladie
HENRIS Eddy	24D	12	12	Interruption carrière pour 1/2 temps
DEVROEDE Julie	24D	20	4	Interruption carrière pour 1/5 temps
MESTDAG Emilie	24D	0	24	Interruption carrière à temps plein
PETIT Angéline	24T	24		Temporaire <ul style="list-style-type: none"> <li>• 24 p rempl DECLERCQ Monique</li> </ul>
RENARD Cassandre	24T	24		Temporaire prioritaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 p rempl. HENRIS Eddy</li> <li>• 1 p rempl. MESTDAG Emilie</li> <li>• 6 p Aréna</li> <li>• 2 p Reliquat</li> <li>• 3 p Aide à la Direction</li> </ul>
DELESTRAIT Elodie	12T	12		Temporaire prioritaire : 12 p APE

ENSEIGNEMENT MATERNEL	Statut	Effectif	Aménagement de Carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
WLOMAINCK Carine	26D	0	26	DPPR au 01/09/2021
MAGAIN Catherine	8T	8	0	Emploi vacant
GYSELINCK Vanessa	26T	21	5	Temporaire prioritaire : Congé parental 1/5 <sup>e</sup> tps du 01/09/21 au 30/06/22 <ul style="list-style-type: none"> <li>• 13 p Vacantes</li> <li>• 8 p non-vacantes</li> </ul>

VANNESTE Eloise	11T	13	0	Temporaire prioritaire - • 12 p rempl. LIETTE Isabelle • 1 p FLA
BERNUS Adeline	0T	0		Temporaire prioritaire - Néant
<b>ESCANAFFLES</b>				
DUMOULIN Isabelle	26D	26		Arrêt – Accident de travail
LIETTE Isabelle	26D	13	13	Interruption de carrière à ½ temps En congé de maladie depuis le 02/09/2021
MAGAIN Catherine	13D+ 5T	18		13 p. Définitives 5 p temporaire prioritaire sur Emploi vacant
MALGORZATA Sielicka	8T	8		8 p. Immersion Anglais
DELAUNOY Maryne	26T	26		26 p. Rempl. DUMOULIN Isabelle

RELIGION/MORALE /CPC	Statut	Effectif	Aménagement de Carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
GROOSMAN Laurence	6D	3		• 2 p CPC • 1 p Morale
DELFANNE Sylviane	6D	6		• 3 p CPC • 3 p Religion catholique
KHARBOUCH Ilham	2T	2		• 2 p Religion islamique
SUCAET Emilie	2T	2		• 2 p Morale
<b>ESCANAFFLES</b>				
GROOSMAN Laurence	6D	6		• 4 p CPC • 3 p Morale • 2 p Disponibilité
DELFANNE Sylviane	8D	6		• 4 p Religion catholique • 2 p Congé thérapeutique • 2 p Réaffectation FLA

				<ul style="list-style-type: none"> <li>1 p Réaffectation DASPA</li> </ul>
KHARBOUCH Ilham	2T	2		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 p Religion islamique</li> </ul>
LECLERCQ Manon	1T	1		<ul style="list-style-type: none"> <li>1 p CPC</li> </ul>

COURS EDUCATION PHYSIQUE	Statut	Effectif	Aménagement de Carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
DELHAYE Stéphane	6D	0		Direction école d'Escanaffles
MARTINEZ Eva	6T	6		6 p Rempl. DELHAYE Stéphane
<b>ESCANAFFLES</b>				
DELHAYE Stéphane	8D	6		<ul style="list-style-type: none"> <li>6 p Education physique</li> <li>2 p Renfort classe</li> </ul>

COURS DE SECONDE LANGUE	Statut	Effectif	Aménagement de Carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
WINDELS Marina	4D	2		2 p Disponibilité
<b>ESCANAFFLES</b>				
WINDELS Marina	4D	4		

COURS DE PSYCHOMOTRICIE	Statut	Effectif	Aménagement de Carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
COLIN Sandy	4D	4		Définitif
<b>ESCANAFFLES</b>				
COLIN Sandy	2D	2		Définitif

AIDES ENSEIGN. MATERNEL	Statut	Effectif	Aménagement de Carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
DUFRASNE Sandrine		4/5tps		Assistante maternelle APE
<b>ESCANAFFLES</b>				
TILLEUL Nathalie		4/5 tps		Assistante maternelle APE

AIDES ADMIN. DIRECTIONS ECOLES	Statut	Effectif	Aménagement de Carrière	Observations
<b>POTTES</b>				
FLORIN Sabrina		½ tps		APE
<b>ESCANAFFLES</b>				
HUART SABINE		½ tps		APE

### REGLEMENT DE TRAVAIL

Le règlement de travail du personnel Directeur, enseignant et assimilé des écoles communales de l'Entité n'a pas été modifié et la décision du Conseil communal du 10/07/2014 reste donc d'application.

### COPALOC pour l'année 2021

La Commission Paritaire Locale s'est réunie les 28/01/2021, 11/03/2021, 06/05/2021, 10/06/2021, 17/08/2021 et 07/10/2021.

### INVESTISSEMENTS 2021

#### ❖ Acquisition d'un bus scolaire (projet n° 2021.0005)

- 06/05/2021 : le conseil communal approuve les conditions et le mode de passation du marché – Montant estimé à 150.000 € TTC
- 07/05/2021 : le collège communal approuve la liste des firmes à consulter.
- 25/06/2021 : Approbation de l'attribution à BELGIAN BUS SALES au montant de 135.399 € TTC

### ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DANS LES ECOLES COMMUNALES

- ❖ Programme prioritaire des travaux 2019 – Ecole de Pottes  
Concerne la rénovation des sanitaires de l'ancien bâtiment.  
Travaux terminés – Réception provisoire le 10/09/2021.
- ❖ Programme prioritaire des travaux 2019 – Ecole d'Escanaffles  
Concerne le remplacement de la toiture de l'école primaire et aménagement d'une classe dans le grenier.  
Travaux en cours.
- ❖ Programme prioritaire des travaux 2021 – Relighting des écoles communales  
Concerne le remplacement des luminaires – passage au LED  
Projet en cours – Accord sur projet
- ❖ Régulation chauffage école de Pottes  
Travaux terminés en septembre 2021
- ❖ Remplacement de la grille de l'école maternelle d'Escanaffles.  
Projet approuvé par le Conseil communal.  
Procédure d'adjudication en cours
- ❖ Rénovation du préau de l'école de Pottes

Travaux terminés en septembre 2021

### **XIII. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

Grâce au plan Marshall, l'accueil continue de fonctionner avec tous ses agents en place depuis 10 ans.

Le cadre du personnel ATL est composé de :

- 1 coordinatrice contractuelle à mi-temps
- 2 puéricultrices APE à mi-temps
- 4 accueillantes APE à mi-temps

Tous ces agents assurent les garderies extrascolaires dans les écoles le matin de 7.00 à 8.00, le soir de 16.00 à 18.00 et le mercredi de 12.30 à 13.15

La structure pâte à Celles est ouverte :

- Le mercredi de 12.00 à 19.00
- Les journées pédagogiques de 7.00 à 19.00

Quatre semaines de stages seront couvertes pour l'année académique de 2021-2022.

Les heures d'ouvertures pour les stages sont de 9.00 à 16.00 et des garderies sont organisées à partir de 7.00 le matin et jusque 17.30 le soir.

La structure de l'accueil extrascolaire peut accueillir une trentaine d'enfants. Mais vu le succès, nous dépassons souvent les 30 enfants.

L'agrément du programme de coordination locale de l'enfance (CLE) a été reconduit pour une période de 5 ans, prenant effet le 1<sup>er</sup> mai 2016. Nous sommes en cours de renouvellement pour une période de 5 ans, notre demande est en ce moment à la commission d'agrément de l'ONE

La CCA a obligation de tenir deux réunions par an. Mais bien souvent le nombre est dépassé.

Chaque année, l'ATL doit préparer un plan d'action sur l'année académique, pour une période débutant au mois de septembre pour s'achever fin juin.

Ce plan d'action annuel permet de planifier année après année le travail à réaliser pour mettre en œuvre le programme CLE.

Ensuite, fin juin, un rapport d'évaluation des activités est établi afin de savoir si toutes les actions ont été réalisées ou non, et quels en sont les motifs.

Tous ces documents sont transmis à l'ONE.

### **XIV. BIBLIOTHEQUES ET LUDOTHEQUES COMMUNALES**

#### **Implantation :**

Adresse : 14 rue parfait 7760 Celles

Depuis juin 2021 : 1 rue du Parc 7760 Velaines (bibliothèque de Celles en travaux)

[Déménagement du 26 au 30 avril, Installation à Velaines du 4 au 31 mai, fermeture de la bibliothèque durant toute cette période]

+ 3 dépôts consacrés au développement de la lecture mais fermés au tout public

(Place 17 à Escanaffles/Rue de l'enseignement 3 à Pottes /Rue de la Madeleine 2 à Velaines)

Section adultes, jeunesse, salle de réunion, ludothèque, DVDthèque, cinéclub, etc

#### **Horaire de la bibliothèque publique :**

Mardi et vendredi : 9h/12h – mercredi : 9h/19h – jeudi : 13h/17h – samedi : 9h/13h soit 24h /semaine

**Collections :**

Livres : 24.884 / jeux : 1031 / dvd : 240 / cd audio : 59 / 3 journaux / 42 périodiques / valise animation / 4 fonds spécialisés : patrimoine, contes, animation, art graphique  
Espace EPN : 6 postes (3 fixes, 3 portables (catalogue bibliothèque)  
Artothèque : 28 tableaux : en construction ; pas encore collationnés et préparés  
DVDs thème : DVDs du Tournai Ramdam festival

**Usagers :**

298 usagers-emprunteurs / 50 usagers-séjourneurs  
L'interdiction faite à nos lecteurs d'accéder aux rayons de la bibliothèque ainsi qu'aux espaces lectures pendant la 3ème vague covid a fait fortement diminuer le nombre d'emprunteurs et de séjourneurs.

**Prêts : 12.216**

Les écoles, pendant une longue période, n'ont pu accéder à la bibliothèque.  
Pour les écoles, nous avons remplacé les prêts sur place par un dépôt de caisses de livres dans toutes les classes de toutes les écoles de l'entité.  
Nous avons ainsi pu maintenir un nombre de prêts plus ou moins normal.

**Services :**

Prêt direct au public et aux collectivités (écoles, ATL, Crèche, One, Home, ...)

Prêt inter : entre bibliothèques du Hainaut et Samarcande

Dépôt de livres et jeux dans les écoles et home personnes âgées selon les demandes et pendant les périodes de fermeture au public pendant le confinement.

Sections : adulte, jeunesse, photocopieuse, ludothèque, coin consultation et coin collation, EPN, salle polyvalente (réunion, animation, exposition).

Dossiers : réalisation de dossiers selon demande.

Animations diverses pour les différentes tranches d'âges ou public spécifique selon demandes : dans et hors bibliothèque : lecture, conte, kamishibai, jeux, créativité, stage d'été, arts graphiques, cinéclub, ... pour public individuel, familial, ciblé, écoles, crèche, One, home :

**Partenaires :**

Bibliothèques centrale de la Louvière, principale de Tournai, du principalat de Tournai, service culturel de Celles, conseil des aînés, accueil temps libre, écoles communales et libres de l'entité, Hamo (amo), librairie de Tournai, One, cohésion sociale, crèche, infor'jeunes, CPAS, collectifs, etc

**Soutien :**

La commune de Celles, la Fédération Wallonie Bruxelles, Province du Hainaut, AVIQ

**Personnel :**

1 ½ temps bibliothécaire

½ temps supplémentaire l'animation et la communication

½ : personnel handicapé : filmoluxe des documents

**Priorité :**

La créativité et l'imaginaire au service du développement de la lecture par et pour le citoyen

Dynamiser l'axe lecture publique/culture/ expression/identité et de conforter ainsi la bibliothèque comme pivot culturel de la commune.

1 : Développer les habitudes de lectures pour tous

2 : la bibliothèque comme tisseur de liens entre différents acteurs et artistes de l'expression culturelle

3 : faire de la bibliothèque un tiers lieu d'accueil, d'échange et de pratiques culturelles

Partenariat avec les écoles renforcé (achat spécifique : documents pédagogiques, allée lecture, animation)

**Actions et animation 2021**

Lecture plaisir pour les 0-3 ans (à la bibliothèque, à l'ONE, à la crèche de Pottes),  
 animations autour du livres et de la lecture pour les enfants scolarisés,  
 différents projets avec les écoles  
 lectures au home de Celles,  
 brico-lectures,  
 veillée littéraire pour les adultes,  
 ateliers divers créatifs pour tous,  
 formation arts graphiques,  
 stages culturels,  
 animation jeux,  
 cinéclubs,  
 spectacle clown théâtral,  
 balade nocturne,

....

différentes collaborations :

- fête de la musique,
- art dans la ville,
- salon de la santé,
- PCS, jardin potager

Certaines animations programmées ont été annulée en raison des conditions sanitaires dues au Covid.

## XV. CULTURE

### **Pour toutes les activités :**

- Recherche et prise de contact avec les animateurs extérieurs. Suivi des contrats, des factures.
- Conception et animation des ateliers spécifiques (cf. ci-dessous)
- Participants aux ateliers : demandes d'informations, gestion des inscriptions, attestations, suivi des paiements, effectuer les remboursements des activités annulés
- Gestion des assurances, de la Sabam, des droits d'auteur
- Recherche des produits, demande des devis, création des bons de commande et suivi des achats
- Recherche et prise de contact avec compagnie de théâtre/artistes pour les spectacles/concert de la saison 2022
- Logistique et intendance (réservation des locaux, chauffage, organisation du nettoyage, clefs pour animateurs, ...)
- Communication : conception/impression/ diffusion de la publicité pour toutes les activités du Service culturel. Conception de la brochure culturelle 2021 - 2022, Réseaux sociaux (Facebook – page Culture Celles), communiqués de presse, affichage dans les commerces/ écoles / structures communales / sites web culturels, newsletters et courriers d'informations

### **1) ANIMATIONS CULTURELLES EXTRASCOLAIRES ENFANTS**

<i>Type activité</i>	<i>dates</i>	<i>Public</i>	<i>Porteur projet</i>	<i>Intervenant(s)</i>	<i>Participants</i>
Atelier musical	Hebdo-madaire	5-8 ans	service culturel	Jeunesses musicales	10
Atelier théâtre	Hebdo-madaire	6-12 ans 13-18 ans	service culturel	Guido Decroos Province du Hainaut	13 6
Atelier couture	Hebdo-madaire	Apd 8 ans	Service culturel	Brigitte Duthoit	3

### **2) DIVERTISSEMENT/ PUBLIC FAMILIAL**

Après-midi Saint Nicolas	15 décembre	6 à 12 ans	Service culturel / Centre de lecture publique	Céline De Blomme Désirée Fievez Véronique Mathues Magali Deleersnyder	Estimation : 60 personnes
--------------------------------	----------------	------------	--	---	---------------------------------

### 3) ANIMATIONS +12 ANS/ ADULTES

Atelier céramique	Hebdoma daire	Apd 2 ans	service culturel	Jean Nottebaert	10
Atelier aquarelle	Bimensuel	Apd 10 ans	Service culturel	Anne-Marie Dekimpe Province du Hainaut	9
Atelier guitare	Hebdoma daire	Apd 12 ans	Service culturel	Frederico Fiorenzo	2
Atelier art floral	28/10 et 16/12	+16 ans	service culturel / Florilège	Amandine Guerin	10
Ateliers couture	Hebdoma daire (lundi/ma rdis/jeudi)	Apd 15 ans	service culturel	Katty Geers Brigitte Duthoit	21

### XVI. CRECHE COMMUNALE

Ce 04 Avril 2021, l'One a autorisé l'Administration Communale de passer à 5 places supplémentaires d'accueil, soit 42 places au sein de la crèche Communale Les Polichinelles.

Cette autorisation a fait suite à la mise en place d'aménagements nécessaires pour répondre aux normes en matière d'infrastructures.

Ces nouveaux aménagements ont changé notre quotidien, apportant un confort tant pour les enfants que pour les agents. Pour exemple : pour nos plus grands, la possibilité de se laver les mains dans le coin repas, la création d'un espace lecture et accueil des parents au sein de la salle polyvalente, et, pour le personnel, la réalisation d'un espace vestiaire et coin repas.

D'autres projets sont également en cours de réalisation, la création d'un coin change chez les moyens et l'extension de la cuisine.

- *Nombre d'enfants qui fréquentent la crèche :*

Mois	Dossiers ouverts	TAUX D'OCCUPATION REEL
SEPTEMBRE 2009	17	32,09%
JANVIER 2021	49	88,74% 99,2% (THEORIQUE)
OCTOBRE 2021	53	82,2% 95,80% (THEORIQUE)

Remarque : La différence entre le taux réel et théorique, ce sont les absences.

Le semblant de petit recul en octobre est dû au fait que nous aurons beaucoup d'entrées en Janvier 2022 et avons eu pas mal d'enfants partis en septembre 2021.

Depuis la réforme, le calcul des présences pour la subsidiation prend en compte les absences.

*En 1 an, soit entre le 01/11/2020 et le 31/10/2021 :*

- 82 enfants ont passés au moins 1 jour à la crèche durant cette période.

a eu pas moins de 27 sortants et 28 entrants.

- Il y

=> Le turn over reste bon.

- Le taux d'occupation est bon :

Le taux moyen ajusté (moy. sur 5 trim. précédent) = 81,19 % (au 1° trim 2021, donnée la plus récente, One)

Correspond aux attentes de l'One mais est clairement impacté par les chiffres de 2020.

Le taux moyen du 1° trim. 2021 : 88,2% (donnée la plus récente, One)

L'ensemble des enfants « prioritaires » représentent 89,1% du taux d'occupation. Ce taux est en constante évolution.

- Montant de la facturation : Au niveau du montant perçu par la crèche pour la facturation des présences.

Année 2020	Montants perçus	Année 2021	Montants perçus
Moyenne mensuelle (12 mois)	7246,53€	Moyenne mensuelle (10 mois)	8343,51€
Nombre de jours d'ouverture	223 jours	Nombre de jours d'ouverture	223 jours

Analyse : Nous constatons une reprise de la facturation moyenne en 2021, année moins impactée par le confinement et le télétravail.

Les facturations importantes, hors période Covid, s'expliquent par le taux d'occupation et aussi une participation financière parentale élevée.

- Participation financière moyenne :
  - 1° Trim 2021 : 18,47€ (donnée One, la plus récente)

Voilà, un aperçu chiffré de l'évolution de la Crèche Communale Les Polichinelles sur les 223 jours d'ouverture de 2021. (Obligation de 220 jours par l'ONE).

## XVII. TROISIEME AGE

Le Conseil consultatif communal des aînés se compose de 15 membres.

Au 31/12/2021, il se compose comme suit :

<u>DESFRENNES</u>	<u>Myriam</u>	<u>Rue des Ecoles, 32/B3 7760 – VELAINES</u>
<u>DEKEYSER</u>	<u>Catherine</u>	<u>Rue de la Gare 14 7760 – POTTES</u>
<u>DELABIE</u>	<u>Jean-Marie</u>	<u>Rue Guermignies, 3 7760 – POTTES</u>
<u>DELONVILLE</u>	<u>Alain</u>	<u>Bas Hameau, 46, 7760 – VELAINES</u>
<u>de RIBAU COURT</u>	<u>Claire</u>	<u>Rue des Vallées, 6 7760 – MOLENBAIX</u>
<u>DELBERGHE</u>	<u>Françoise</u>	<u>Clairieux, 1 7760 – MOLENBAIX</u>
<u>DELVILLE</u>	<u>Jean</u>	<u>Rue de la Feuillerie, 17 7760 – CELLES</u>
<u>DELBECKE (Président)</u>	<u>Jean-Paul</u>	<u>Rue du Butor, 15B 7760 - MOLENBAIX</u>
<u>DEVROEDE</u>	<u>Norbert</u>	<u>Rue de Forest, 15 7760 – POPUELLES</u>
<u>WINDELS</u>	<u>Christiane</u>	<u>Petit Hollaye, 29 7760 - CELLES</u>
<u>ARNO</u>	<u>Jean-Luc</u>	<u>Rue Leclercqz, 8 7760 – CELLES</u>
<u>PECQUEREAU</u>	<u>Michel</u>	<u>Chée de Renaix, 17 7760 – VELAINES</u>
<u>SAMAIN</u>	<u>Gustave</u>	<u>Rue du Palais, 41 7760 – POTTES</u>
<u>TIBERGHIE (Trésorier)</u>	<u>Marc</u>	<u>Rue du Vivier, 11 7760 - ESCANAFFLES</u>
<u>GILLEBEERT (Vice-Président)</u>	<u>Jacques</u>	<u>Rue Moulu, 15 7760 - POTTES</u>

Le CCCA se réunit chaque premier mercredi du mois à 14H00 en séance publique dans la salle du Conseil communal.

De nombreuses activités étaient programmées mais la crise sanitaire COVID a perturbé fortement celles-ci :

- Marche et balade vélo mensuelles permettant de mettre en valeur, le patrimoine naturel et culturel de notre entité et des communes avoisinantes et autres en plus de l'activité sportive générée : reprise en juillet

- Souper-dansant : supprimé
- Distribution boîtes biscuits au profit des résidents en Maison de repos ainsi que les personnes âgées de 80 ans sur le territoire de Celles : supprimée
- Excursions : supprimées.
- Distribution de plantes mellifères aux enfants des écoles de l'entité : supprimé
- Participation aux réunions du PCS et Croix-Rouge pour organisation St-Nicolas pour les enfants : non réalisée comme prévu
- Ecole de soutien – Accompagnement récurrent des enfants à la lecture (milieu scolaire)
- Aides ponctuelles activités du C.P.A.S (barbecue d'été et repas de Noël) : suspendues
- Organisation jeu de cartes et de société : une seule fois
- Organisation d'un Barbecue d'été à la salle Concordia

### XVIII. TRAVAUX

#### Travaux subsidiés

<b>Travaux d'amélioration Chemins agricoles « St Genois »</b>		
12/07/2018	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>• montant estimé à 232.086,47 € TTC</li> <li>• procédure négociée avec publication préalable</li> </ul>
25/10/2018	SPW	Dossier complet et recevable. » (ref. 7760/CEL/19/04) – Acté au collège du 31/10/18
04/05/2020	SPW	Suite non favorable en 2020, mais dossier reste éligible pour 2021
29/05/2020	SPW	Demande de mise à jour du dossier selon nouvelles législations (AGW 05/07/2018 et utilisations de moyens de communication électronique)
12/11/2020	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation <ul style="list-style-type: none"> <li>• montant estimé à 232.086,47 € TTC</li> <li>• procédure négociée avec publication préalable</li> </ul>
15/03/2021	SPW	Promesse de principe de subside
26/03/2021	Collège	Approbation démarrage de la procédure et publication
21/05/2021	Collège	Approbation de l'attribution à Travaux Hersautois Tack et Frères pour un montant de 193.980,24€ TTC
16/09/2021	SPW	Notification de l'arrêté ministériel de subvention
19/11/2021	Collège	Approbation suspension 1

#### **PIC 2019-2021 : Travaux sur fonds d'investissement**

<b>PIC 2019-2021 : Travaux de réfection de la rue du Château à Molenbaix</b>		
15/06/2021	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation <ul style="list-style-type: none"> <li>• montant estimé : 519.863,61€ TVAC</li> <li>• procédure négociée avec publication préalable</li> </ul>
20/08/2021		Publication

<b>PIC 2019-2021 : Travaux de réfection de la rue Moulu à Pottes</b>		
15/06/2021	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation <ul style="list-style-type: none"> <li>• montant estimé : 438.328,55€ TVAC</li> <li>• procédure négociée avec publication préalable</li> </ul>
20/08/2021		Publication

<b>PIC 2019-2021 : Travaux de réfection de la rue de la Cheminière à Escanaffles</b>		
25/03/2021	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation <ul style="list-style-type: none"> <li>• montant estimé : 245.775,20€ TVAC</li> <li>• procédure négociée avec publication préalable</li> </ul>
16/04/2021	Collège	Approbation démarrage de la procédure et publication
02/07/2021	Collège	Approbation de l'attribution à Wannijn NV pour un montant de 187.882,21€ TVAC

#### Travaux sur fonds propres

<b>Travaux extraordinaires 2021 : Travaux de réfection de la rue Capon à Escanaffles</b>		
25/03/2021	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation du marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>• montant estimé : 39.742,45€ TVAC</li> <li>• procédure négociée sans publication préalable</li> </ul>
16/04/2021	Collège	Approbation des firmes à consulter : Moulard SA, Delabassée SPRL, Travaux Hersautois Tack et frères
03/09/2021	Collège	Approbation de l'attribution à Delabassée SPRL pour un montant de 41.602,22€ TVAC.

<b>Travaux extraordinaires 2020 : Rue du Marquet à POTTES</b>		
12/11/2020	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation <ul style="list-style-type: none"> <li>• montant estimé : 120.869,32€ TVAC</li> <li>• procédure négociée sans publicité</li> </ul>
20/11/2020	Collège	Approbation des firmes à consulter : Delabassée SPRL, Travaux Hersautois Tack et Frères, Entreprises Pierre Petit SPRL, Travaux Publics Hubaut SA
22/12/2020	Collège	Approbation de l'attribution à Delabassée SPRL pour un montant de 110.524,43€ TVAC
11/06/2021	Collège	Approbation de l'état d'avancement n°1 pour un montant de 53.038,03€ TVAC
13/08/2021	Collège	Approbation de l'état d'avancement n°2- état final pour un montant de 57.124,52€ TVAC
29/10/2021	Collège	Approbation du décompte final et de la réception provisoire

<b>Travaux extraordinaires 2021 : Travaux de réfection de la rue Archimont à Velaines</b>		
25/03/2021	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• montant estimé : 348.697,80€ TVAC</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>procédure négociée avec publication préalable</li> </ul>
16/04/2021	Collège	Lancement de la procédure et publication
13/08/2021	Collège	Approbation de l'attribution à Delabassée SPRL pour un montant de 178.131,54€ TVAC

<b>Travaux d'aménagement de la Place de Popuelles</b>		
07/09/2020	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation du marché.
13/11/2020	Collège	Approbation de l'attribution à Travaux Hersautois Tack et Frères pour un montant de 145.886,20€ TTC
16/07/2021	Collège	Approbation de l'état d'avancement 1 pour un montant de 3.926,41€ TVAC
16/07/2021	Collège	Approbation de l'état d'avancement 4 pour un montant de 83.500,39€ TVAC
22/10/2021	Collège	Approbation de l'état d'avancement 5 pour un montant de 69.028,09€ TVAC

#### Acquisitions

<b>Acquisition de séparations de voirie</b>		
06/05/2021	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation <ul style="list-style-type: none"> <li>montant estimé : 7.000€ TVAC</li> <li>procédure négociée sans publication</li> </ul>
04/06/2021	Collège	Approbation des firmes à consulter : Herphelin, Trafic-Signalisation-Sécurité, Sirien
16/07/2021	Collège	Approbation de l'attribution à Herphelin pour un montant de 6.824,80€ TVAC

<b>Acquisition d'une camionnette plateau</b>		
28/01/2021	Conseil	Approbation des conditions et du mode de passation <ul style="list-style-type: none"> <li>montant estimé : 30.000€ TVAC</li> <li>procédure négociée sans publication</li> </ul>
05/02/2021	Collège	Approbation des firmes à consulter : Citroën Gheysens Mouscron, D'Haene Leuze, Vandecasteele Tournai
05/03/2021	Collège	Approbation de l'attribution à Citroën Gheysens pour un montant de 27.990,00€ TVAC

### XIX. ENVIRONNEMENT

#### Structure du service

A ce jour, l'équipe se compose de 7 personnes (6,5 ETP) :

Marie Windels	Agent Technique en Environnement
Pierre Vanisberg	Coordinateur POLLEC à mi-temps
Michaël Bonnet	Ouvrier Espaces Verts équivalent temps plein
Thimothée Vlachonikolos	Ouvrier Espaces Verts équivalent temps plein

Daniel Hempte	Ouvrier Espaces Verts équivalent temps plein
Etienne Leroy	Ouvrier Espaces Verts équivalent temps plein
Frédéric Rapaille	Ouvrier Espaces Verts équivalent temps plein

### Rôle du service Environnement / Espaces Verts

Voici les tâches qui incombent à l'équipe des Espaces Verts :

- Entretien des parterres, des parcs, des bacs à fleurs, des îlots
- Taille des haies et arbres
- Entretien des pelouses (hormis les terrains de football)
- Entretien des sentiers
- Entretien des entrées de village
- Entretien des contours d'églises
- Réaménagement & plantations (arrosage en période estivale)
- Entretien des 6 cimetières
- Nettoyage des monuments aux morts
- Entretien du site du pont d'Helchin
- Entretien des parterres de la crèche de Pottes de l'école communale de Pottes et d'Escanaffles
- Entretien des abris de bus
- Nettoyage des trottoirs et des filets d'eau
- Ramassage hebdomadaire des poubelles communales et nettoyage si besoin
- Ramassage des dépôts sauvages
- Ramassage ponctuel des déchets dans les fossés
- Fauchage
- Décors de Noël & sapins

### Projets réalisés en 2021 (en plus de l'entretien journalier)

Réaménagement des parterres communaux : la majorité des parterres ont été refaits.

Plantation d'une haie : rue du Calvaire

Plantations des arbres de naissances : 132 arbres ont été plantés

Création de parterres fleuris dans les cimetières

Installation de bacs de tri des déchets : dans tous les cimetières

### Dossiers Extra

Gestion des dossiers extra, réalisations 2021 :

EXTRA	BUDGETS
Acquisition d'une remorque	7.499 €
Acquisition d'une machine de désherbage	14.500 €
Installations PAV Celles et Molenbaix	65.253,50 €
Installations des entrées de village	4.000 €

### Cimetières

Depuis la nouvelle législation « zéro phyto » l'entretien des cimetières représente un travail titanesque afin de maintenir les espaces dans un état de "propreté" irréprochable. Pour répondre aux nouvelles contraintes, deux possibilités s'offrent à nous : revoir la conception des cimetières et/ou dégager du temps de travail pour réaliser un désherbage alternatif intensif...

Revoir la conception d'un cimetière, c'est faire en sorte que les plantes indésirables passent inaperçu ou ne soient plus considérées comme le reflet d'un manque de respect pour le lieu. Pour passer inaperçu, il est nécessaire de rompre avec le "tout minéral" en introduisant du végétal, en veillant à favoriser une végétation peu ou pas structurée et diversifiée.

Vu la saison estivale très pluvieuse, l'équipe a passé énormément de temps à l'entretien des cimetières. L'urgence est à la végétalisation de ceux-ci afin de pouvoir diminuer le temps d'entretien et redynamiser les espaces par des parterres fleuris et la plantation d'arbres.

En 2021, plusieurs aménagements importants ont été réalisés dans nos cimetières :

- Création de parterres fleuris (à Pottes, Molenbaix, Celles et Escanaffles)
- Création de zone de stockage pour les monuments (à Pottes)
- Création de bacs de tri des déchets (dans tous les cimetières)
- Réaménagement des zones des anciens combattants (à Escanaffles)

Un plan de gestion est également en cours d'élaboration, il s'étalera sur plusieurs années et aura pour objectif :

- De libérer de la place car tous nos cimetières arrivent à saturation → via des exhumations après 2 années d'affichage.
- De créer des zones, inexistantes à l'heure actuelle, mais pourtant obligatoire dans le décret funéraires et sépultures : parcelles aux étoiles.
- De rénover les murs d'enceinte, les morgues, les grilles d'entrées.
- D'aménager les espaces verts suivant la réglementation zéro phyto, ce qui nous oblige à revoir leur gestion en passant tous les cimetières en cimetière Nature d'ici fin 2027.
- De créer des aménagements avec plus de respect pour nos défunts : columbariums maçonnés, parterres fleuris, placement de bancs, plantations d'arbustes et d'arbres, ...

Une grosse campagne d'exhumation sera réalisée dans les prochaines années et débutera en 2022.

### BiodiverCité

Un appel à projet a été lancé par la région wallonne auquel la cellule environnement a répondu → BiodiverCité. Ce projet intègre le Plan Maya et la Semaine de l'Arbre.

L'objectif de cet appel à projet est de mettre en œuvre des politiques de protection et de restauration sur le territoire public, mais aussi de mobilisation des citoyens à relever collectivement le défi pour plus de nature en Wallonie.

Pleinement consciente de la perte de biodiversité mondiale, la Wallonie soutient les communes dans leurs actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité sur leur territoire.

Nous attendons encore la confirmation officielle de la sélection de la commune qui recevra pour ce projet une enveloppe de **12.000€ de subsides : 10.000 €** pour la réalisation de différentes fiches actions + 2.000€ pour l'organisation de la semaine de l'arbre. Les fiches actions créées pour 2022 sont :

- Végétalisation du cimetière de Celles
- Animation : nuit de la chauve-souris
- Sensibilisation : création de panneau didactique faune & flore
- Distribution d'arbres et animation lors de la Semaine de l'arbre

### Plan Local de Propreté & GNP

Avoir un Plan Local de Propreté permet la mise en place d'une stratégie de lutte "sur mesure" contre la malpropreté publique. Cet ensemble d'actions coordonnées visent à réduire la présence de déchets sauvages et de dépôts

clandestins sur le territoire. Pour y parvenir, la Wallonie, appuyée par l'asbl Be WaPP, a organisé, en mars 2019, un premier appel à candidatures destiné à soutenir les communes dans l'élaboration d'un Plan Local de Propreté.

**12.555€ de subsides** ont été accordés pour la mise en œuvre d'actions, répartis comme suit :

- 4.455 € pour la création de panneaux de sensibilisation
- 3.500 € pour l'acquisition de poubelles publiques de tri des déchets
- 2.000 € pour des plaques émaillées récupératrices de chewing-gums
- 2.100 € pour l'acquisition de matériel pour les déjections canines
- 500 € pour la location d'engin pour le nettoyage d'un site

Suite aux mesures prises pour le COVID-19, le Grand Nettoyage de Printemps du mois de mars a été reporté. Il s'est déroulé du 23 au 26 septembre 2021.

Les citoyens et ambassadeurs de la propreté se sont une nouvelle fois mobilisés pour ramasser les déchets. Les mouvements de jeunesse de l'entité étaient présents en nombre pour soutenir cette belle action.

### Zéro Déchet

La commune s'est engagée dans la démarche zéro déchet. Cela consiste à :

- Mettre en place un comité d'accompagnement, composé des forces vives concernées de la commune, chargée de co-construire et de remettre des avis sur les actions envisagées et leur évaluation, sur base d'un diagnostic de territoire ;
- Mettre en place un groupe de travail interne de type Eco-Team au sein de la commune ;
- Etablir un plan d'actions structuré assorti d'indicateurs ;
- Diffuser, sur le territoire de la commune, les actions de prévention définies à l'échelle régionale ;
- Mettre à disposition, de manière gratuite, les bonnes pratiques développées au niveau de la commune ;
- Evaluer les effets des actions sur la production et la collecte de déchets.

Pour rappel, voici les subsides octroyés pour la prévention des déchets :

- 30 cts/an/hab pour des actions communales (à concurrence de 60 % du coût des actions)

Nouveauté : Subside spécifique Zéro Déchet

- Majoration du subside communal de 50 cts, soit un total de 80 cts/an/hab

### POLLEC2020

En date du 16/10/2020 La Wallonie a lancé un nouvel appel à candidature POLLEC dans le but d'inciter les pouvoirs locaux à **engager un(e) coordinateur(trice)** du Plan d'action pour l'Énergie durable et le Climat [PAEDC] et à réaliser des **investissements** dans les thématiques liées au PAEDC.

Pour le volet ressources humaines, le subside régional est de maximum **22.400€** en fonction du nombre d'habitants. Le soutien à l'investissement est de maximum **50.000€** suivant le même critère. Il couvre **75%** du montant total des coûts éligibles.

La candidature de la Commune pour l'appel à projet POLLEC2020 a été envoyé le 30/11/2020 et a été validé en décembre 2020. La commune s'est donc engagée à signer la Convention des Maires pour lutter contre le changement climatique et de mettre en œuvre des politiques énergétiques durables. La Convention des Maires fonctionne sur la base de l'engagement volontaire des communes signataires qui ont pour ambition de :

- Atteindre et de dépasser les objectifs européens de réduction des émissions de CO2 (- 40% à l'horizon 2030), grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Développer des énergies renouvelables sur leur territoire ;
- Réaliser une évaluation de la vulnérabilité du territoire communal aux changements climatiques et proposer des mesures d'adaptation à ces changements climatiques.

Pour cela, un Coordinateur POLLEC est engagé au 22 mars 2022.

Pour le volet Investissement, un projet d'éclairage intelligent pour mobilité douce a été envoyé en mars 2021 et validé par la Convention des Maires en mai 2021.

### Projet Budget Participatif

Le budget participatif est un dispositif qui permet aux habitants et associations celloises de réaliser un ou deux projet(s) citoyen(s) visant à améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Le budget participatif 2021 a été fixé à 5000€ (2500€ maximum par projet).

Au-delà de l'implication directe du citoyen dans la répartition des budgets publics, ce dispositif vise également à :

- permettre aux citoyens de prioriser les projets importants pour la vie quotidienne de leur localité ;
- participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants ;
- rapprocher les habitants de leurs institutions locales ;
- renforcer la démocratie participative à Celles.

Aucun projet n'a été rentré par les cellois sur l'année 2021.

### UNUA = une naissance, un arbre

La commune s'est engagée dans le cadre du projet UNUA de planter sur des terrains communaux (ou du domaine public) des « arbres de bienvenue » en l'honneur des enfants dont le premier domicile se situe sur leur territoire.

À Celles, les enfants nés en 2019 et 2020 ont leur arbre de naissance planté et géré par l'équipe Environnement. Ce sont ainsi, 132 arbres qui ont été plantés en novembre 2021. Chaque arbre à sa plaquette nominative reprenant le nom, prénom et date de naissance de l'enfant.

Le budget total pour ce projet est de **6.787,08 €** sur fonds propres.

- 3802,01 € pour les arbres, les tuteurs et fixations
- 1504,03 € pour les plaquettes anodisées
- 1481,04 € pour la location des machines

### Animations

#### *Nuit de la chauve-souris :*

La première nuit de la chauve-souris a été organisée le 20 août dans le parc de l'église de Velaines.

La soirée a été animée par Martin Windels, guide naturaliste de Belgique avec tout d'abord une présentation du monde des chauves-souris. Grâce à des détecteurs d'ultrasons nous avons pu entendre leurs « champs » et apercevoir leur vol furtif à la lueur de torches longue portée.

#### *Nuit de l'obscurité :*

Pour la 14<sup>ème</sup> nuit de l'obscurité, une balade nocturne a été organisée le 09 octobre sur les sentiers des éoliennes de Molenbaix. En collaboration avec la Bibliothèque communale et ASCEN l'Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, la balade contée par Madame Patricia Wattecamp a été précédée par une dégustation de boissons artisanales offerte par Madame Liliane Vanhuffel, herboriste de Pottes.

#### *CREL (Contrat de rivières Escaut-Lys) :*

Des animations autour de l'eau dans les écoles. L'école maternelle d'Escanaffles a également répondu à l'appel à projet « eau » pour continuer l'aménagement de leur mare et pour l'achat de matériel pour les prochaines animations qui seront encadrées par le Sarah du CREL.

Durant l'été, des animations encadrées par le CREL ont également été proposées aux enfants qui participaient aux plaines.

Autres :

Placement des décorations de Noël et des 6 sapins installés aux centres des villages de l'entité.

*Avec le PCS*

- Co-organisation avec le Plan de Cohésion Social de la campagne « environnement sans tabac ».
- Création d'un potager partagé au Clos des Cerisiers à Pottes, en collaboration avec les Heures Claires.

**XXI. LOGEMENT**

En raison de l'absence de l'agent traitant, le rapport « patrimoine » vous sera communiqué ultérieurement.

**XXII. HALL SPORTIF**

**Locataires et/ou utilisateurs réguliers du hall sportif**

- Comité footsal Celles, championnat amateur de 12 équipes
- Volley-loisir-Celles, équipe de volley-ball participant à un championnat de l'amitié
- Ecoles d'arts martiaux, cours de Nipon karaté jitsu, global defense system
- Blue Gold Basket Celles, équipe de basket-ball évoluant en provinciale 3 + 5 équipes de jeunes
- Badminton-amateur-Celles, club de badminton permettant à toutes personnes de s'initier au badminton
- Celles la Nouvelle, club de balle pelote. Entraînement l'hiver en salle + école de one-wall
- ASBL Idées sports, gymnastique pour enfants, step, gym tonic et abdos fessiers pour les adultes
- The young talents dance, école de danse pour enfants et adultes
- Zumba fitness, cours de zumba pour tous
- Fédération belge de hockey, accueil du championnat hivernal de hockey en salle
- Light Saber 4 You, école de sabre laser
- Ecoles communales d'Escanaffles et de Pottes
- Ecoles libres de Velaines, Escanaffles et Celles
- Clubs de football de Molenbaix, Escanaffles et Velaines
- Dynamic - Tonic, Gymnastique douce
- D&D sport, remise en forme, strong et kickboxing
- Sport A&S, strong, zumba et pilate
- Maya Yoga, Yoga
- Home l'Artimont de Forest

**Activités ponctuelles**

- Tournoi de badminton organisé par les accros du bad **(annulé Covid)**
- Tournoi de basket-Ball organisé par le BGBC **(annulé covid)**
- Tournoi de volley-ball organisé par le volley loisir Celles **(annulé covid)**
- Tournoi de sabre laser **(annulé covid)**
- Gala de gymnastique organisé par Idées sports **(annulé covid)**
- Gala de danse organisé par The Young Talents Dance **(annulé covid)**
- Accueil de la remise des prix du challenge ACRHO **(annulé covid)**
- Accueil du jogging la Celloise
- Accueil d'une manche du challenge ACRHO
- Organisation de la soirée de récompense pour performance sportive **(annulé covid)**
- Organisation de la danone cup **(annulé covid)**
- Organisation du tournoi de l'entité de football

**Stages**

- Vacances de carnaval : Multisports organisé par Cellesports

- Première semaine de Pâques : Multisports organisé par Idées sports
- Deuxième semaine de Pâques : Multisport organisé par Cellesports
- Grandes vacances : stage de danse organisé par The young talents dance, Basket-ball organisé par le BGBC, Multisports organisé par Cellesports et Idées sports.
- Vacances de Toussaint : /

#### **Travaux et investissements hall sportif**

- Achat de 2 nouveaux buts de mini-foot
- Achat de 2 barres de gymnastique
- Rénovation de l'ensemble des douches
- Rénovation de l'armoire électrique de régulation du chauffage
- Rénovation du système de ventilation des vestiaires et des toilettes
- Installation du Wi-Fi

#### **Loisirs / Jeunesse / Sport**

- Organisation de la soirée de récompense pour performance sportive (**annulé covid**)
- Organisation de la danone cup (**annulé covid**)
- Organisation du tournoi de l'entité de football
- Organisation de la journée de l'enfance (**annulé covid**)
- Organisation du cross interscolaire
- Organisation du carnaval de Celles (**Annulé Covid**)
- Chasse aux œufs (**annulé Covid**)
- Création et organisation des plaines de jeux communale
- Organisation d'un stage de tennis
- Finalisation des projets de supracommunalité avec Frasnes et Mont de l'Enclus
- Achat de GPS pour Géocaching, création de circuit de Géocaching
- Création d'un cycle de 10 séances d'initiation à l'athlétisme en partenariat avec l'Athlétic Club de Collines et l'Adeps
- Mise à disposition de la Bourloire de la salle Concordia pour des groupes de personnes porteuses d'un handicap
- Installation d'une aire de jeux à Celles, Pottes, Escanaffles, Popuelles et Molenbaix
- Réponse à l'appel à projet lancé par l'ADEPS, « Label commune sportive »

#### **Location des salles communales**

- Gestion du calendrier de réservation de toutes les salles communales et du hall sportif
- Etat des lieux d'entrée et de sortie lors des locations
- Gestion des clés
- Facturation des locations (hall sportif + Salles communales)
- Suivi des dossiers des divers petits travaux et de l'entretien des bâtiments

#### **Autres**

- Responsable du personnel d'entretien de la commune, sept personnes
- Gestion du stock des produits d'entretien pour hall sportif, écoles, crèche, bâtiments communaux
- Gestion du stock des boissons pour fêtes, cérémonies et réceptions organisées par la commune + gestion logistique de l'organisation de ces-dernières.
- Gestion des locations/prêts, des tonnelles, podiums, grilles d'exposition et matériel sono.
- Membre de la C.C.A (commission consultative de l'accueil)
- Aide logistique lors de divers évènements organisés par le service culturel ou PCS
- Mise en place des protocoles covid pour le complexe omnisports, communication, affichage, prévention.
- Achat du matériel de désinfection
- Mise en place et gestion du système de sonorisation lors des conseils communaux en période covid.

#### **XXV. MANIFESTATIONS PUBLIQUES ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC– Autorisations**

Au cours de l'année 2021 (situation au 24.11.2021), il a été délivré :

- 123 autorisations pour signaler des chantiers
- 15 autorisations pour randonnée cyclotouriste
- 13 autorisations pour conteneurs
- 5 autorisations pour rallye voitures
- 10 autorisations pour course cycliste
- 1 autorisation pour vide dressing
- 1 autorisation pour jumping
- 1 autorisation pour Gymkhana
- 1 autorisation pour fête de la musique
- 1 autorisation pour répétitions musique
- 1 autorisation bénédiction Saint-Christophe
- 1 autorisation cyclosportive
- 2 autorisations fêtes des plantes
- 1 autorisation ducasse
- 1 autorisation balle pelote
- 1 autorisation apéro campagnard
- 1 autorisation pour les festivités football
- 1 autorisation pour la fête des voisins
- 1 autorisation pour Ducasse
- 1 autorisation pour organisation chapiteau
- 1 autorisation pour foire agricole de Pottes
- 1 autorisation pour feu d'artifice
- 2 autorisations pour jogging
- 1 autorisation pour salon de la santé
- 1 autorisation pour organisation halloween
- 1 autorisation pour organisation Saint-Nicolas

#### **XXVI. SANTE**

Par décision du Conseil communal du 28/08/2019, la Commune de CELLES a répondu à l'appel à projets communaux dans le cadre de la « supracommunalité » lancé par la Province de Hainaut pour les années 2019 et 2020.

Les projets suivants ont été retenus :

- Priorité 1 : Promotion des activités sportives et promotion de la santé intitulée « En route pour la forme et tous à l'eau » pour 75 % du financement.  
Opérateur : Asbl Sport, tourisme et développement du Pays des Collines
- Priorité 2 : « Un arbre pour la Wapi » pour 15 % du financement  
Opérateur : Asbl Wallonie Picarde
- Priorité 3 : « un Foodtruck pour promouvoir les conseils d'alimentation et d'activité physique » pour 10 % du financement  
Opérateur : Asbl Viasano

Ce Foodtruck a notamment été utilisé lors du Salon de la Santé.

Pour le reste, nous nous reporterons aux actions du plan de cohésion sociale concernant le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale (voir ci-dessous), notamment aux projets « environnement sans tabac à Celles » (dont « génération sans tabac »), « Life Box » et « Salon de la Santé ».

#### **XXVII. PLAN DE COHESION SOCIALE**

#### **ACTIONS**

## DROITS AU TRAVAIL

**Séance d'information Job étudiant**, reportée en mai & en VISIO : 1 jeune et 1 parent

Avec Infor-Jeunes

## DROITS A UN LOGEMENT ET A UN ENVIRONNEMENT SAIN – ACCES A L'EAU ET A L'ENERGIE

### **Action 2.6.02 : atelier collectif en économie d'énergie pour publics précarisés**

Confirmation RW pour travailler avec IDETA en juin 2021.

Rencontre avec IDETA, la SLSP Les Heures Claires, le Cpas et le PCS. Une séance devait se faire en novembre 2021 pour la cité de Celles mais 1 seule inscription...

L'atelier sera proposé pour les 4 quartiers de logements sociaux (Pottes, Celles, Molenbaix, Popuelles), en février 2022.

## DROIT A LA PROTECTION DE LA SANTE ET A L'AIDE SOCIALE ET MEDICALE

### **Action 3.1.07 assuétudes**

Fin 2020, présentation du projet 'environnement sans tabac à Celles' lors de la journée d'échanges organisées par l'OSH, le 11/12/2020.

Reprise des rencontres du groupe porteur en février : topo des actions réalisées, propositions de nouvelles actions.

Action durant la Semaine Sans Tabac, avec l'asbl SEPT, lors d'un marché hebdomadaire -> 19/05. Les citoyens sont ouverts au sujet de l'Environnement sans tabac ! Présentation des retours du citoyen, au Collège, le 2/07. Collège-> autorise la pause de panneaux indicatifs « Générations sans tabac » et l'installation d'aubette pour fumeurs (via S. Env.)

Stand 'libre' lors du Salon de la Santé du 24/10/2021. Informations sur les actions + don de cendrier de poche avec le Service Environnement.

### **Action 3.2.05 life box**

Lancement du projet la semaine du 14 décembre 2020, beaucoup de demande début 2021 !

En date du 26/11/2021, 182 formulaires distribués (pour 94 personnes isolées et 44 couples).

### **Action 3.2.06 salon de la santé**

Après 2 reports de date, le Salon de la Santé a eu lieu le dimanche 24/10/2021 !

130 visiteurs, une vingtaine de stands présents (+ le Food Truck communal, + le Game Truck de l'OSH).

Participation de plusieurs services internes à la commune.

L'information SANTE était au RDV, les visiteurs et participants sont ressortis contents des informations reçues et données.

Pas de demande pour le taxi social...

## DROIT A L'ALIMENTATION

### **Action 4.4.03 potager cultivé collectivement**

Report de la séance d'information (avec la FRW) de novembre 2020 au 17/02/2021 (séance annulée également - Covid), et donc, distribution de graines à semer (Slsp & Pcs), en porte à porte, le 15/04/2021.

19 maisons se sont lancées dans la culture des semis - 6 n'ont pas désiré en recevoir - 3 absents. Après 2 semaines, bilan mitigé des pousses MAIS objectif atteint : 1<sup>er</sup> contact, lien avec la plante, échange entre voisins, les enfants sont fort impliqués.

Installation d'un compost collectif (via lpalle) et séance d'information sur son utilisation le 23/08/2021. Une dizaine de personnes présentes. Les habitants ont des doutes sur la bonne gestion de celui-ci... Attention, à ne pas surcharger le S. Environnement avec le projet.

Questionnaire remis aux habitants en octobre (je veux participer ou non au projet potager ?) – 2 réponses (positives).

Séance d'information (de la FRW) le 3/11/2021. 2 adultes et 1 enfant présents.

Décision de modifier les objectifs de l'action : suite au constat des enfants impliqués ET en demande d'activités. Le S. Culture et la Bib. sont partants pour des actions ciblées pour ENFANTS au sein du Clos en 2022.

## DROIT A L'EPANOUISSEMENT CULTUREL, SOCIAL ET FAMILIAL

/

## DROIT A LA PARTICIPATION CITOYENNES ET DEMOCRATIQUES, AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

### **Action 6.1.01 Conseil communal des Enfants et des Jeunes**

Récapitulatif des démarches pour la création d'un CCE et CCJ sur l'e-mail du 09/09/2021.

### **Action 6.3.02 repair café**

Rencontre avec les bénévoles le 1/03/2021, quid de fonctionnement du RC suite à la situation sanitaire ? cf. PV RC le 22/08/2021, 19/09/2021, 17/10/2021, 21/11/2021

### **Action 6.3.04 Donnerie**

Les donneries ont été initiées en 2020 (sans budget), ajout de l'action dans le Plan du PCS, et accord de la RW en juin 2021.

Donnerie jouets via la bibliothèque : suite au déménagement, manque de place pour le stockage. Le travail des bibliothécaires ne permettent, pour l'instant, pas de suivi complet.

Donnerie vêtements via le Cpas : les bénévoles préférant se rencontrer en présentiel, report de la date... mais depuis, plus de retour des bénévoles aux e-mails envoyés. Contact de ceux-ci via Carine Breda (Croix-Rouge).

Give Box : pas de nouvelles demandes pour en installer dans un nouveau lieu de la commune.

### **Action 6.4.04 gestion d'un service qui donne l'accès aux nouvelles technologies (hors EPN)**

Reprise des cours en VISIO en mai 2021. 4 thèmes en 4 jours + thème transversal : la 'pollution numérique'. 13 personnes le 1<sup>er</sup> jour et 10 personnes les 3 autres jours -> problème de connexion.

2<sup>ème</sup> session en JUIN (mêmes thèmes) – VISIO

Reprise en présentiel, 2 sessions pour utiliser son ordinateur de manière efficace, sécuritaire ET écologique: septembre (8 participants) et octobre (9 participants).

## DROIT A LA MOBILITE

### **Action 7.4.01 formation théorique au permis de conduire**

1<sup>er</sup> module étudiant en février (12 étudiants) ; 1<sup>er</sup> module demandeur d'emploi en avril (11 DE) ; 2<sup>ème</sup> module étudiant en août (11 étudiants)

### **Action 7.4.02 formation pratique au permis de conduire**

Pas de demande.

### **Action 7.4.03 remise à niveau au permis de conduire théorique**

Activité ou l'idée principale est de travailler les liens intergénérationnels, mais poursuivant également des objectifs de bien-être et de santé public : une formation de deux demi-jours pour remettre au goût du jour ses connaissances relatives au permis de conduire.

Octobre 2021 : 7 personnes

## COORDINATION

**Coordination de l'Action Sociale** -> L'objectif d'une telle coordination est de réunir les intervenants sociaux locaux autour d'une table, d'améliorer ainsi la connaissance et les partenariats de réseaux, mais aussi de diagnostiquer des constats communs et d'envisager des pistes d'actions afin d'y apporter des solutions structurelles.

CAS 25/03/2021 -> les actions en temps de Covid

CAS 07/12/2021 -> le topo des actions 2021, les actions à venir 2022

Création d'un **flyer** regroupant toutes les **activités du PCS** de Celles. Toute-boîtes en novembre + distribution via la réception de l'A.C., la bibliothèque, la crèche, etc.

**Été solidaire** -> 10 jeunes ont été engagés du 02 août au 13 août 2020. Les projets : ramassage des gros encombrants, sensibilisation aux déchets sauvages (Be Wapp), embellissement des bancs et poubelles publics, divers travaux avec les hommes du Service Travaux et Environnement.

**L'aide à l'emploi** -> l'après-midi d'information 'action Job' pour les étudiants n'a pas pu avoir lieu en présentiel MAIS la solution de la visio a été proposée par Infor-Jeunes. Le 12/05/2021. Infos sur la législation, aide à la création de son CV et de sa lettre de motivation.

2 jeunes se sont inscrits (1 entité, autre hors entité). Finalement que le jeune cellois présent (avec sa maman). Une jeune a oublié de s'inscrire mais était intéressée par le sujet. Les coordonnées d'Infor-Jeunes ont été données.

**Enquête santé** -> récolte des questionnaires, résumé et présentation des résultats au Collège, en Commission et au CCA. Travail de longue haleine mais qui en vaut la peine ! La Santé au sens large est un point important (encore plus ces dernières années).

En cette fin d'année, le résumé a été transmis à tout le réseau du PCS ainsi qu'au collègue de la commune de Celles. Chacun devrait faire un retour de réponse (suite aux demandes du citoyen), objectif : diffusion des résultats et informations de ce qui est fait (ou va être fait) sur la commune de Celles.

#### PARTICIPATION

**Mise en réseau des coordinateur PCS-Wapi**-> 3 rencontres cette année, moments où l'on échange les pratiques, débat sur les injonctions diverses et sur les nouveaux défis des PCS. Janvier -> via teams : chaque PCS présente ses actions – comparaison, entraide

Septembre -> à Frasnes : mise en commun des actions covid – problème mobilité soulevé.

Décembre -> à Ath : en visio finalement.

**Pôle culturel et de la cohésion sociale** -> rencontres régulières avec le Service Culturel, la bibliothèque et le PCS.

**A diverses rencontres de partenaires** en accord avec les objectifs poursuivis par le plan (CCATL, rencontre ONE, ...).

- CCATL : 11/02, 22/04
- Eco-team au sein de l'administration communale : 29/03
- Sain(t) Nicolas, reprise de cette activité PCS par l'ONE.

#### FORMATION/Journées d'échanges

- 28 janvier 2021 : ZOOM – café débat « initiatives mises en place afin de toucher les personnes les plus précarisées »
- 27 avril 2021 : ZOOM - Matinée d'échange autour des enjeux liés aux épiceries sociales, par l'OSH
- 18 juin 2021 : ZOOM - journée d'échange sur « la participation au visio-conférence », par le CLPSHO
- 12 août 2021 : échanges autour du Plan avec la référente RW, Valérie PRIGNON
- 12 octobre 2021 : Journée de réflexion sur l'impact de la crise sanitaire sur les inégalités sociales de santé, par l'OSH.

#### **b. Rapport annuel sur les synergies commune/CPAS – Approbation**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'approuver le rapport relatif aux synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS, ainsi qu'aux économies d'échelles et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités.

Il ne souhaite pas en donner lecture puisqu'il a été présenté en séance conjointe des conseils communal et de CPAS juste avant la présente séance.

Il demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, notamment l'article L1122-11 ;

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS telle que modifiée ultérieurement, et notamment l'article 26bis§6 ;

Vu le projet de rapport sur les synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS, établi par le comité de direction conjoint le 28/10/2021 ;

Vu l'avis du comité de concertation commune/CPAS du 09/11/2021 quant à ce projet de rapport ;

Considérant que le projet de rapport a été présenté publiquement et débattu en séance conjointe du conseil communal et du conseil de l'action sociale, le 20/12/2021 ;

Considérant qu'il revient au conseil communal d'adopter le rapport précité ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'adopter le rapport relatif aux synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS, ainsi qu'aux économies d'échelles et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités, tel que joint en annexe.

**Art. 2** : D'informer le CPAS de la présente décision.

## **5. FINANCES COMMUNALES :**

### **a. Zone de Police du Val de l'Escaut – Dotation communale 2022 – Approbation**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN demande aux membres du Conseil d'approuver la dotation de la Commune de Celles à la Zone de Police du Val de l'Escaut à la somme de **572.893,11 €** pour l'exercice 2022.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler.

Monsieur WILLAERT estime que la police effectue du très bon travail sur la zone.

Monsieur le Président ajoute que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées.

Monsieur DELESTRAIN précise qu'il est également d'avis que la sécurité passe avant tout.

Monsieur WILLAERT signale qu'il y a eu récemment deux accidents à la rue Aride et il s'interroge sur leur cause : vitesse excessive ? revêtement glissant ? Il ajoute que ces accidents sont impressionnants et récurrents et évoque le chiffre de trois accidents par an.

Monsieur le Président confirme que le nombre d'accidents est en augmentation et l'explique, d'une part, par la vitesse excessive et, d'autre part, par la réouverture de l'Horeca qui a pour conséquence un taux d'alcoolémie souvent élevé au moment de l'arrivée de la police sur les lieux.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Président fait procéder au vote.

### **LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Règlement Général sur la nouvelle Comptabilité Communale ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'Arrêté Royal du 7 avril 2005 fixant les règles particulières de calcul et de répartition des dotations communales au sein d'une zone de police pluri-communale, tel que modifié par les arrêtés royaux des 29 juin 2008 et 18 décembre 2012 ;

Vu la circulaire budgétaire du 8 juillet 2021 relative à l'élaboration des budgets des Communes et des CPAS pour l'année 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de Police du 11 octobre 2021 marquant son accord quant à une augmentation de 5% des dotations communales pour le budget 2022 ;

Considérant que la dotation de la Commune de Celles à la Zone de Police pour l'exercice 2022 s'élève dès lors à 572.893,11 € ;

Vu l'avis de légalité favorable rendu par Mme Camille DE DEURWAERDER, Directrice Financière, en date du 16 novembre 2021 ;

Considérant que les crédits budgétaires seront prévus au budget ordinaire de l'exercice 2022 à l'article 330/435-01 ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver la dotation de la Commune de Celles à la Zone de Police du Val de l'Escaut à la somme de 572.893,11 € pour l'exercice 2022.

**Art. 2 :** La dotation communale sera imputée sur le budget ordinaire de l'exercice 2022, à l'article 330/435-01.

**Art. 3 :** La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Fédéral du Gouvernement du Hainaut, ainsi qu'à la Zone de Police, au service des finances, et à Madame la Directrice Financière pour suite voulue.

**b. Subventions en numéraire aux associations locales – Utilisation des subventions 2020 – Contrôle / Octroi des subventions 2021 – Décision**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN demande aux membres du Conseil d'accepter, suite au contrôle de l'utilisation des subventions, non pas la restitution, mais une déduction du montant des subventions partiellement justifiées, non justifiées ou non utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées, du montant de la subvention à octroyer pour l'exercice 2021.

Il résume les montants prévus par type de bénéficiaires :

Ecoles	7.979,16 €
Jeunesse	6.250,00 €
Sport	30.925,00 €
Loisirs	1.987,45 €
Autres	1.410,00 €
TOTAL	48.551,61 €

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler.

Monsieur WILLAERT estime que tout est bien transparent dans les dossiers, que tout a été utilisé à bon escient.

Il s'interroge simplement sur le montant de 250,00 € prévu pour l'ASBL Etin'Celles qui propose néanmoins encore certaines activités et se demande s'il ne serait pas opportun de l'augmenter en modification budgétaire.

Monsieur le Président tient à préciser que le montant de subventions de 48.551,61 € est une aide financière pure qui ne comprend pas les nombreuses aides logistiques (mise à disposition de salles, etc.).

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-37, et L3331-1 à L3331-8 ;

Vu la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 10 décembre 2020 décidant d'octroyer aux associations locales une subvention relative à l'exercice 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 10 décembre 2020 décidant d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « Entente Velaines Enclusienne » ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 27 mai 2020 décidant d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association « RCS Escanaffles » ;

Considérant les justifications de l'utilisation des subventions remises par les associations locales, conformément à l'article L3331-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que les associations locales suivantes n'ont soit pas justifié l'utilisation d'une partie ou de la totalité de la subvention, soit n'ont pas utilisé la subvention aux fins pour lesquelles elle a été octroyée, selon les modalités décrites à l'article L3331-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

- Amicale des Pensionnés Socialistes : pas d'activité en 2020,
- Anciens Combattants : 60,00€ justifiés sur les 125,00€ reçus,
- Chorale Chante la Joie : pas d'activité en 2020,
- Les Amuzettes : justifié 372,12€ sur les 750,00€ reçus,
- Entente des Sociétés Celles : justifié 115,33€ sur les 250,00€ reçus,
- Les Géants de Velaines : justification reçue tardivement et la subvention n'a pas été utilisée aux fins pour lesquelles elle a été octroyée,
- ASPECT : pas de dépense en 2020 ;

Considérant que les associations suivantes sollicitent une subvention pour l'année 2021 à des fins d'intérêt public, à savoir :

Association	Sollicitation subvention 2021
ASBL Ecole Communale. d'Escanaffles	Promotion de l'enseignement communal
ASBL ECOLE DE POTTES	* Frais d'accompagnement ALE pour la piscine * Achat matériel lié à notre nouveau projet extrascolaire > animations diverses > outils de différenciation
ECOLE LIBRES ASBL	Réalisation d'un nouveau préau sur l'implantation de Celles
Patro de Molenbaix	Achat matériel didactique et pédagogique, achat de goûters pour les enfants, achats pour le camp
Guides de Celles	Formation des animateurs, achat matériel d'animation et de camp
Scouts de Celles	* Diminution des frais de camps des parents * Participation aux frais de formation des animateurs
Aeromodel Club Eole	Manifestation, entretien installations
Amicale Pensionnés Libéraux	Noël 18/12/2021
Amicale Pensionnés Socialistes	Organisation de 5 repas, colis de fin d'année
Bourle du Joncquois	Championnat et coupe interne + championnat Tournaisis
Anciens combattants (FNC)	Fleurs, cotisation fédérale, frais administratifs
Chorale Chante la Joie	Quelques activités non précises, après le déconfinement
Fanfare Sainte Cécile Velaines	Achat de partitions, achat et réparation d'instruments, honoraires du chef, paiement des droits d'auteurs, organisation d'événements (jeu de cartes, festival, Sainte Cécile), location salle
Les Amuzettes	Boissons répétition, train, partitions, frais bancaires & sabam
Etin-Celles ASBL	Ateliers aquarelle, exposition aquarelles & céramiques, exposition photos, atelier d'expression primitive, atelier foie gras.

Entente des Sociétés Celles	Assurances, organisation du marché de Noël, publicités, etc.
Géants de Velaines	Entretien des géants
Sauvegarde Patrimoine Velaines	* Elaboration dossier église de Celles * Préparation livret du patrimoine AWAP
Société d'Animation Pottoise	Foire agricole septembre 2021
BG Basket Celles	Location de la salle, facture AWBB, frais arbitrage, coachs, frais divers
Entente Velaines Enclusienne	Eclairage
Football en Salle Celles	Location de salle et achat de ballons
La Roue Volante d'Escanaffles	Courses cyclistes
Pelote Celloise	Cotisations, équipements, assurances, balles, achat de gants, location salles, débours des coachs
R.C.S. Escanaffles	Equipements & frais de fonctionnement
RFC Molenbaix	Décompte ACFF, assurances, équipements et matériels sportifs, aménagements, électricité, SWDE
Volley Loisir Celles	Achat de ballons
Dream Team Popuelles	Assurances, location chapiteau
APPER HAINAUT	Frais liés à l'utilisation de notre camionnette pour la réalisation de nos prestations dans les écoles
CROIX ROUGE DE CELLES-MONT DE L'ENCLUS	Achat ordinateur portable
Télévie Celles	Lutte contre le cancer

Considérant que les crédits sont inscrits au budget ordinaire 2021, aux articles 334/33202, 72201/33202, 72202/33202, 761/33202, 762/33202, 763/33202, 764/33202, 76401/33202, 801/33202 et 871/33202 ;

Vu l'avis de légalité remis par Madame Camille De Deurwaerder, Directrice Financière, en date du 8 décembre 2021 ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De déduire le montant des subventions partiellement justifiées, non justifiées, ou non utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées, du montant de la subvention qui sera octroyée pour l'exercice 2021.

**Art. 2 :** D'octroyer aux associations les subventions en numéraire suivantes pour l'année 2021 :

Association	Finalité de la subvention	Montant subvention 2021	Déduction non-justification subvention 2020	A payer
ASBL Ecole Communale d'Escanaffles	Promotion de l'enseignement communal	1.189,44 €	0,00 €	1.189,44 €
ASBL ECOLE DE POTTES	* Frais d'accompagnement ALE pour la piscine * Achat matériel lié à notre nouveau projet extrascolaire > animations diverses > outils de différenciation	1.102,71 €	0,00 €	1.102,71 €
ECOLE LIBRES ASBL	Réalisation d'un nouveau préau sur l'implantation de Celles	5.687,01 €	0,00 €	5.687,01 €
Patro de Molenbaix	Achat matériel didactique et pédagogique, achat de goûters pour les enfants, achats pour le camp	2.750,00 €	0,00 €	2.750,00 €
Guides de Celles	Formation des animateurs, achat matériel d'animation et de camp	1.750,00 €	0,00 €	1.750,00 €
Scouts de Celles	* Diminution des frais de camps des parents * Participation aux frais de formation des animateurs	1.750,00 €	0,00 €	1.750,00 €
Aeromodel Club Eole	Manifestation, entretien installations	125,00 €	0,00 €	125,00 €
Amicale Pensionnés Libéraux	Noël 18/12/2021	125,00 €	0,00 €	125,00 €
Amicale Pensionnés Socialistes	Organisation de 5 repas, colis de fin d'année	125,00 €	125,00 €	0,00 €
Bourle du Joncquois	Championnat et coupe interne + championnat Tournais	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Anciens combattants (FNC)	Fleurs, cotisation fédérale, frais administratifs	65,00 €	65,00 €	0,00 €
Chorale Chante la Joie	Quelques activités non précises, après le déconfinement	125,00 €	125,00 €	0,00 €

Fanfare Sainte Cécile Velaines	Achat de partitions, achat et réparation d'instruments, honoraires du chef, paiement des droits d'auteurs, organisation d'évènements (jeu de cartes, festival, Sainte Cécile), location salle	750,00 €	0,00 €	750,00 €
Les Amuzettes	Boissons répétition, train, partitions, frais bancaires & sabam	750,00 €	377,88 €	372,12 €
Etin-Celles ASBL	Ateliers aquarelle, exposition aquarelles & céramiques, exposition photos, atelier d'expression primitive, atelier foie gras.	250,00 €	0,00 €	250,00 €
Entente des Sociétés Celles	Assurances, organisation du marché de Noël, publicités, etc.	250,00 €	134,67 €	115,33 €
Géants de Velaines	Entretien des géants	250,00 €	250,00 €	0,00 €
Sauvegarde Patrimoine Velaines	* Elaboration dossier église de Celles * Préparation livret du patrimoine AWAP	125,00 €	125,00 €	0,00 €
Société d'Animation Pottoise	Foire agricole septembre 2021	250,00 €	0,00 €	250,00 €
BG Basket Celles	Location de la salle, facture AWBB, frais arbitrage, coaches, frais divers	5.350,00 €	0,00 €	5.350,00 €
Entente Velaines Enclusienne	Eclairage	3.250,00 €	0,00 €	3.250,00 €
Football en Salle Celles	Location de salle et achat de ballons	150,00 €	0,00 €	150,00 €
La Roue Volante d'Escanaffles	Courses cyclistes	1.000,00 €	0,00 €	1.000,00 €
Pelote Celloise	Cotisations, équipements, assurances, balles, achat de gants, location salles, débours des coaches	5.750,00 €	0,00 €	5.750,00 €
R.C.S. Escanaffles	Equipements & frais de fonctionnement	6.250,00 €	0,00 €	6.250,00 €
RFC Molenbaix	Décompte ACFE, assurances, équipements et matériels sportifs, aménagements, électricité, SWDE	8.650,00 €	0,00 €	8.650,00 €
Volley Loisir Celles	Achat de ballons	125,00 €	0,00 €	125,00 €
Dream Team Popuelles	Assurances, location chapiteau	200,00 €	0,00 €	200,00 €
APPER HAINAUT	Frais liés à l'utilisation de notre camionnette pour la réalisation de nos prestations dans les écoles	100,00 €	0,00 €	100,00 €
CROIX ROUGE DE CELLES-MONT DE L'ENCLUS	Achat ordinateur portable	310,00 €	0,00 €	310,00 €
Télévie Celles	Lutte contre le cancer	1.000,00 €	0,00 €	1.000,00 €

**Art. 3 :** L'utilisation des subventions sera contrôlée au moyen des justifications visées à l'article L3331-4, §2, alinéa 1<sup>er</sup>, 6° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Art. 4 :** Les subventions seront engagées sur les articles 334/33202, 72201/33202, 72202/33202, 761/33202, 762/33202, 763/33202, 764/33202, 801/33202 et 871/33202 du service ordinaire du budget 2020.

**Art. 5 :** La liquidation de la subvention est autorisée avant la réception des justifications visées à l'article 2.

**Art. 6 :** Une copie de la présente délibération est notifiée aux bénéficiaires sur demande des associations concernées.

**Art. 7 :** La présente décision sera transmise à Mme la Directrice financière ff ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

**c. WAPI RENFORT – Aide financière aux sinistrés des inondations de juillet 2021 – Don de 1 €/habitant – Approbation**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN demande aux membres du Conseil d'octroyer une aide financière de **1 €/habitant** (soit **5.617,00 €**), telle que décidée par la Conférence des Bourgmestres et des CPAS de Wallonie Picarde, dans le cadre de l'opération « WapiRenfort » pour aider les communes sinistrées par les inondations de juillet 2021, en collaboration avec la Zone de Secours de Wallonie Picarde.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant que la Conférence des Bourgmestres et des CPAS de Wallonie Picarde a souhaité aider les communes sinistrées par les inondations de juillet 2021 en lançant l'opération Wapi-Renfort en collaboration avec la Zone de Secours de Wallonie Picarde ;

Considérant qu'il a été décidé, dans l'axe "Privilégier le travail dans la durée" que chaque commune de Wapi fraternise avec une commune sinistrée sachant que l'idée est de privilégier des relations bilatérales afin d'aller dans le concret par rapport aux besoins du terrain et d'effectuer un travail dans la profondeur et surtout dans le long terme ;

Considérant que la Commune de CELLES a immédiatement marqué son intérêt de fraterniser avec la Commune de HAMOIR ;

Considérant que la Commune de CELLES a entrepris des actions afin de soutenir la commune partenaire en envoyant deux camions complets de vivres et de matériel de première nécessité soutenus par quatre ouvriers communaux et des bénévoles ;

Considérant par ailleurs que la conférence des Bourgmestres et des CPAS de Wallonie Picarde a décidé de proposer aux communes de Wallonie picarde d'octroyer une aide financière de 1 euro/habitant ;

Considérant que les crédits ont été inscrits à l'article 14010/435.01 dans le cadre de la modification budgétaire n°3 du service ordinaire de l'exercice 2021 ;

Vu l'avis de légalité remis par Madame la Directrice financière en date du 26/11/2021 ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'octroyer une aide financière de 1 euro/habitant décidée par la Conférence des Bourgmestres et des CPAS de Wallonie Picarde dans le cadre de l'opération Wapi-Renfort et de charger Madame la Directrice financière de procéder à la liquidation de cette aide d'un montant de 5.617,00€.

**Art. 2** : Cette subvention sera liquidée sur le compte n° BE78 0910 2250 0086 ouvert spécialement à cet effet par le CPAS de HAMOIR.

**Art. 3** : L'utilisation de la subvention sera contrôlée au moyen des justifications visées à l'article L3331-4, §2, alinéa 1<sup>er</sup>, 6° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**Art. 4** : La subvention sera engagée sur l'article 14010/435.01 du budget ordinaire de l'exercice 2021.

**Art. 5** : La liquidation de la subvention est autorisée avant la réception des justifications visées à l'article 2.

**Art. 6** : La présente décision sera transmise à Mme la Directrice financière ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

- d. Cafétéria Hall de sports - Remises à la société « La Cafett SRL » suite aux fermetures liées à la crise sanitaire - Proposition – Examen – Décision**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN demande aux membres du Conseil d'accorder à la société « La CafettSRL » une remise de **5.299,74 euros** correspondant aux loyers de la cafétéria du Hall de sports des mois de mai 2020 et novembre 2020 à avril 2021 quand les restrictions liées à la crise sanitaire ne permettaient pas l'ouverture de l'HORECA.

Il explique qu'il s'agit d'une aide, octroyée en qualité de propriétaire, pour compenser quelque peu les pertes subies à cause de la crise par un locataire qui n'a par ailleurs pas pu bénéficier des aides fédérales.

Il demande à Monsieur EEMAN de réunir la commission post-COVID au début de l'année 2022 afin d'étudier les aides nécessaires, car la crise perdure.

Monsieur EEMAN acquiesce car il estime également utile de faire le point sur ce qui a été fait et sur ce qui reste à faire.

Il rappelle par ailleurs que des masques, du gel hydro-alcoolique et du produit de désinfection sont disponibles à la commune pour les commerçants, indépendants et associations.

Monsieur LEJEUNE déplore que la commission post-COVID n'ait pas été consultée au préalable.

Monsieur le Président rappelle que les remises de loyers avaient été évoquées en commission post-Covid en octobre 2020 et il rejoint les avis de Messieurs DELESTRAIN et EEMAN qu'il faut se pencher sur les besoins car la crise s'éternise.

En l'absence d'autres remarques, il fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1222-1 et L1222-2 ;

Vu la décision du Conseil communal du 01/08/2019 approuvant le cahier des charges, les clauses et conditions de concession de l'exploitation de la cafétéria du Hall de sport et fixant le loyer mensuel de « La Cafett » à 750 € indexable ;

Vu la décision du Collège communal du 03/09/2019 concédant à Messieurs ISTACE Pierre-Luc, rue des Fabriques, 2 à 7760 Celles, GOBERT Roland, Place, 8/B à 7760 Molenbaix et SEMET Stéphane, Chaussée d'Audenarde, 86 à 7742 Hérissonnes, le droit exclusif d'exploitation de la cafétéria du Hall de sports – rue Parfait, 14 à 7760 Celles aux conditions énoncées dans le cahier des charges approuvé par le conseil communal en séance du 01/08/2019 ;

Considérant la crise sanitaire liée au Covid-19 ;

Considérant que durant le mois de mai 2020 ainsi que durant la période de novembre 2020 à avril 2021 (soit 7 mois), les restrictions liées à la crise sanitaire ne permettaient pas l'ouverture de l'HORECA ;

Considérant que la commune de Celles a toujours eu la volonté d'apporter son soutien aux indépendants et associations de l'Entité ;

Considérant que la société « LA CAFETT SRL » n'a pu bénéficier des aides financières apportées par le Service Public de Wallonie et, ayant donc été fortement touchée financièrement par la fermeture de son établissement, sollicite la gratuité de la location de la cafétéria du Hall de sports pour les mois considérés ;

Vu l'avis de légalité remis par Madame le Directeur financier en date du 26/11/2021 ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'accorder à la société « La Cafett SRL » une remise de **5.299,74 euros** correspondant aux loyers de la cafétéria du Hall de sports des mois de mai 2020 et novembre 2020 à avril 2021.

**Art. 2** : De charger Mme la Directrice financière f.f. d'opérer les ristournes consenties.

**Art. 3** : De transmettre la présente décision à la société « La Cafett SRL », à Mme la Directrice financière f.f. ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

**e. Occupation de locaux - Remise à la société de jeu de balle « Celles La Nouvelle » suite aux fermetures liées à la crise sanitaire - Proposition – Examen – Décision**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN demande aux membres du Conseil d'accorder à la société de jeu de balle « Celles La Nouvelle » une remise de **234 euros** correspondant aux loyers d'occupation du Club House des mois de mai 2020 et avril 2021 pendant lesquels les locaux n'ont pas été occupés par la société de jeu de balle « Celles La Nouvelle » en conséquence des mesures décidées dans le cadre de la lutte contre la pandémie au coronavirus et notamment l'interdiction de toutes les activités sportives en intérieur mais également de toutes les compétitions et entraînements pour les personnes âgées de plus de 12 ans.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1222-1 et L1222-2 ;

Vu la décision du Conseil communal du 18/03/2019 approuvant la Convention d'occupation du CLUB HOUSE située rue parfait, 14 à 7760 Celles par la société de jeu de balle « Celles La Nouvelle » et fixant le montant de la location à un forfait de 700 € pour une période de 6 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre ;

Considérant la crise sanitaire liée au Covid-19 ;

Considérant que durant le mois de mai 2020 ainsi que durant la période de novembre 2020 à avril 2021 (soit 7 mois), toutes les activités sportives en intérieur mais également toutes les compétitions et entraînements pour les personnes âgées de plus de 12 ans étaient interdites ;

Considérant que la commune de Celles a toujours eu la volonté d'apporter son soutien aux indépendants et associations de l'Entité ;

Considérant que les locaux n'ayant pas été occupés par la société de jeu de balle « Celles La Nouvelle » durant les mois de mai 2020 et avril 2021, il est de droit de convenir d'une remise au locataire pour la période considérée ;

Vu l'avis de légalité remis par Madame la Directrice financière en date du 26/11/2021 ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'accorder à la société de jeu de balle « Celles La Nouvelle » une remise de **234 euros** correspondant aux loyers d'occupation du Club House des mois de mai 2020 et avril 2021.

**Art. 2** : De charger Mme la Directrice financière f.f. d'opérer les ristournes consenties.

**Art. 3** : De transmettre la présente décision à la société de jeu de balle « Celles La Nouvelle », à Mme la Directrice financière f.f. ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

**f. Occupation de locaux - Remise à la société de jeu de boule « Les Bourleux du Joncquois » suite aux fermetures liées à la crise sanitaire - Proposition – Examen – Décision**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN demande aux membres du Conseil d'accorder à la société de jeu de boule « Les Bourleux du Joncquois » une remise de **700 euros** correspondant aux loyers d'occupation de la Salle Concordia des mois de mai 2020 et novembre 2020 à avril 2021 pendant lesquels les locaux n'ont pas été occupés par la société de jeu de boule « Les Bourleux du Joncquois » en conséquence des mesures décidées dans le cadre de la lutte contre la pandémie au coronavirus et notamment l'interdiction de toutes les activités sportives en intérieur mais également de toutes les compétitions et entraînements pour les personnes âgées de plus de 12 ans.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler.

Monsieur WILLAERT estime qu'il faudra également penser à soutenir la fanfare de Velaines qui ne peut plus occuper la salle de Velaines ni la salle Concordia et qui doit dès lors louer une salle privée.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1222-1 et L1222-2 ;

Vu la décision du Conseil communal du 16/12/2019 approuvant la redevance pour la location de la salle des fêtes Concordia – Exercices 2020 à 2025 – et fixant la redevance pour l'utilisation de la bourloire à 1.200 € par an ;

Considérant la crise sanitaire liée au Covid-19 ;

Considérant que durant le mois de mai 2020 ainsi que durant la période de novembre 2020 à avril 2021 (soit 7 mois), toutes les activités sportives en intérieur mais également toutes les compétitions et entraînements pour les personnes âgées de plus de 12 ans étaient interdites ;

Considérant que la commune de Celles a toujours eu la volonté d'apporter son soutien aux indépendants et associations de l'Entité ;

Considérant que les locaux n'ayant pas été occupés par la société de jeu de boule « Les Bourleux du Joncquois » durant le mois de mai 2020 ainsi que durant la période de novembre 2020 à avril 2021, il est de droit de convenir d'une remise au locataire pour la période considérée ;

Vu l'avis de légalité remis par Madame la Directrice financière en date du 06/12/2021 ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'accorder à la société de jeu de boule « Les Bourleux du Joncquois » une remise de **700 euros** correspondant aux loyers d'occupation de la Salle Concordia des mois de mai 2020 et novembre 2020 à avril 2021.

**Art. 2** : De charger Mme la Directrice financière f.f. d'opérer les ristournes consenties.

**Art. 3** : De transmettre la présente décision à la société de jeu de boule « Les Bourleux du Joncquois », à Mme la Directrice financière f.f. ainsi qu'au service des finances pour suite voulue.

**g. Budget de l'exercice 2022 – Services ordinaire et extraordinaire – Examen – Approbation**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean DELESTRAIN, échevin des finances.

Monsieur DELESTRAIN présente aux membres du Conseil les grandes lignes des services ordinaire et extraordinaire du budget communal 2022 qu'il leur demande d'approuver.

Le service ordinaire se présente globalement comme suit :

RECETTES ORDINAIRES		DEPENSES ORDINAIRES	
TOTAL EX. PROPRE	7.723.259,88	TOTAL EX. PROPRE	7.688.779,26
BONI EX. PROPRE	34.480,62		
EX. ANTERIEURS	1.566.157,60	EX. ANTERIEURS	12.693,67
PRELEVEMENTS	0,00	PRELEVEMENTS	256.414,82
TOTAL GENERAL	9.289.417,48	TOTAL GENERAL	7.957.887,75
BONI GENERAL	1.331.529,73		
	+ 380.000 de provisions		

Les dépenses ordinaires se décomposent comme suit :

Personnel	3.532.702,67 €	<b>45,94%</b>
Fonctionnement	1.222.340,84 €	<b>15,89%</b>
Transferts	1.842.831,77 €	<b>23,96%</b>
Dettes	1.090.903,98 €	<b>14,19%</b>
Prélèvements	0,00 €	

**Total (ex. propre) 7.688.779,26 €**

Les dépenses de personnel représentent 81 emplois (contre 79 en 2021) et sont en légère hausse de 2,46 %. Les deux postes supplémentaires concernent un ouvrier qualifié et un agent technique.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 2,67 % par rapport au budget 2021 alors que les dépenses de transferts sont en baisse de 4,34 %, soit de 83.612 €.

Rubrique	Budget 2021	Budget 2022
Fabriques d'église	58.196,17 €	47.054,43 €
CPAS	589.809,79 €	608.165,69 €
Zone de secours	229.014,11 €	202.122,05 €
Zone de police	545.612,49 €	572.893,11 €

Les dépenses de dettes augmentent de 14,8 %, passant de 950.105,87 € au budget 2021 à 1.090.903,98 € au budget 2022, reflétant les investissements prévus ou réalisés.

256.414,82 € seront d'ailleurs prélevés du service ordinaire vers les projets extraordinaires.

Environ 30.000 € de dépenses (16.160 € de frais de personnel et 13.850 € de frais de fonctionnement) sont prévus pour les plaines de vacances, alors que les recettes prévues sont moitié moindres (12.500 € d'intervention des parents et 2.790 € d'intervention de l'ONE).

Par ailleurs, des crédits de dépenses à hauteur de 24.000 € ont été prévus pour l'organisation du Beau Vélo de Ravel.

Les recettes ordinaires se décomposent comme suit :

<b>Prestations</b>	<b>678.627,41 €</b>	<b>8,79 %</b>
<b>Transferts</b>	<b>6.813.963,08 €</b>	<b>88,23 %</b>
<b>Dette</b>	<b>110.032,87 €</b>	<b>1,42%</b>
<b>Prélèvements</b>	<b>120.636,52 €</b>	<b>1,56 %</b>

**Total (ex. propre) 7.723.259,88 €**

Le service extraordinaire se présente globalement comme suit :

RECETTES EXTRAORDINAIRES		DEPENSES EXTRAORDINAIRES	
TOTAL EX. PROPRE	3.267.781,72	TOTAL EX. PROPRE	3.699.252,10
		MALI EX. PROPRE	431.470,38
EX. ANTERIEURS	86.010,42		10.000
PRELEVEMENTS	432.280,38		810,00
TOTAL GENERAL	3.786.072,52	TOTAL GENERAL	3.710.062,10
BONI GENERAL	76.010,42		

On y retrouve d'anciens dossiers qui se concrétisent pour un montant de 1.821.427,25 € :

Maison de village de Velaines	780.927,25€
Logement tremplin à Pottes	755.500,00€
Panneaux photovoltaïques Celles	100.000,00€
Lutte contre les inondations – Bas Hameau à Velaines	185.000,00€

... et de nouveaux dossiers pour un montant de 1.888.634,85 € :

Travaux abords du hall technique	250.000,00€
Remplacement luminaires 2022 179 points	120.747,00€
Engin télescopique pour serv. Travaux	140.000,00€
Mobilier pôle culturel	80.000,00€
Passage au LED dans les écoles	215.000,00€
Lutte contre les inondations	110.000,00€
Rue Delpré à Velaines	<u>60.000€</u>
Rue Delvourgue à Velaines	<u>50.000€</u>
Voiries 2022 – Archimont Velaines (2 <sup>ème</sup> partie)	250.000,00€
PAV Escanaffles et Velaines	80.000,00€
Terrain suite hall technique Rue Marcel Delbecke	250.000,00€
Peinture et plafonnage Eglises	50.000,00€
Activation de la ZACC de Celles	150.000€
Audit externe	30.000€

Monsieur le Président intervient pour souligner que la ZACC est un pari sur l'avenir de pouvoir développer un vrai projet sport / jeunesse / logement.

Monsieur DELESTRAIN poursuit en expliquant qu'un montant avoisinant 1.300.000 € de subsides est en cours d'être avalisé pour la commune de Celles :

- PIC 2022-2024 : +/- 500.000 €
- Mobilité : +/- 700.000 € (aménagements pour cyclistes et piétons)
- Lutte contre les inondations : +/- 80.000 €

et qu'il faudra réfléchir avec les citoyens pour définir les priorités et baliser les investissements pour 2013-2024.

Monsieur le Président le remercie et demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler.

Monsieur WILLAERT remercie le Conseil d'avoir convoqué une Commission des finances.

Ses remarques sur ce projet de budget sont de plusieurs ordres.

Il considère qu'au service ordinaire, ce budget montre un manque de bonne gouvernance : rien n'est prévu pour la retransmission des conseils communaux sur NoTélé et le plan stratégique transversal n'est toujours pas annoncé. Il estime qu'avec un boni de 34.000 € en utilisant le crédit spécial de recettes à hauteur de 110.000 € et en puisant près de 120.000 € dans les provisions constituées par le passé (75.000 € pour la zone de secours, 25.000 € pour la zone de police et 18.000 € pour le CPAS), le budget proposé est sous perfusion.

Il rappelle qu'il faut bien assumer le 6<sup>ème</sup> échevin, regrette à nouveau l'augmentation de la taxe sur les immondices sans réduction compensatoire de la taxe sur le raccordement à l'égout, il avoue cependant qu'il préfère puiser dans les provisions plutôt que 15.000 € dans la poche du citoyen et déplore enfin la forte augmentation de la charge de la dette.

Au service extraordinaire, il retrouve les anciens projets de l'ancienne majorité et de nouveaux projets annoncés dans la presse ce week-end !

Monsieur DELESTRAIN le remercie pour ses remarques.

Il indique que la porte n'est pas fermée à une retransmission des conseils communaux en direct sur NoTélé et reconnaît que le plan stratégique transversal, qu'il réclamait lui-même quand il était dans la minorité, n'est effectivement toujours pas finalisé, mais pas non plus tombé aux oubliettes.

Il n'accepte pas le terme de « budget sous perfusion », car l'utilisation d'un crédit spécial de recettes est bien quelque chose d'autorisé qui sera réduit au fur et à mesure des mois, et les prélèvements sur les provisions du passé seront reconstitués au moment de l'arrêt du compte de l'exercice.

Il estime que, loin d'aller « dans le mur », la situation est sous contrôle et signale au passage qu'il n'y a pas 6 mais 4 échevins.

Monsieur WILLAERT compte bien 6 membres du Collège avec le bourgmestre et le président du CPAS.

Monsieur DELESTRAIN rétorque que la majorité précédente comptait elle aussi 6 membres du Collège avant que n'intervienne une démission.

Il conclut que :

- la circulaire budgétaire a été respectée,
- le budget ordinaire présente un boni de 34.000 €,
- 2 nouveaux emplois sont prévus ainsi que l'indexation des salaires,
- l'ensemble des frais de fonctionnement sont bien maîtrisés,
- les engagements, notamment en matière de tourisme, sont bien respectés,
- des plaines de vacances seront à nouveau organisées par la commune,
- l'intervention pour le CPAS reste stable,
- 90 % de la dotation à la zone de police concerne du personnel affecté à la sécurité des habitants,
- la balise d'emprunt est respectée malgré l'augmentation de la charge de la dette pour financer, effectivement, également de nombreux projets du passé, mais aussi de nouveaux projets qu'il fallait lancer (lutte contre les inondations, PCDR, mobilité, éclairage, etc.).

Madame CHANTRY précise que les points d'apport volontaires représentent un investissement important, mais espère qu'ils permettront, à terme, de diminuer la fréquence de ramassage des déchets à une fois toutes les deux semaines. Elle estime qu'il s'agit d'un nouvel investissement pour maintenir le service à l'identique avec une transition réussie.

Monsieur WILLAERT est d'autant plus attristé que la taxe soit augmentée avec une baisse du service.

Monsieur EEMAN revient sur le Plan stratégique transversal qu'il a souvent réclamé par le passé, il constate que les délais fixés n'ont pas été tenus et demande d'aboutir rapidement.

Monsieur LEJEUNE insiste sur la nécessité de prévoir des crédits pour la sécurisation de la crèche.

Madame BREDA lui répond qu'il reste un peu de crédit disponible sur le dossier de remplacement des menuiseries et qu'il pourra être utilisé pour renforcer la sécurisation.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur le Président fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu la Constitution, notamment les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 26 mars 2014 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et visant à améliorer le dialogue social ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 07/12/2021;

Vu l'avis favorable du directeur financier du 08/12/2021 annexé à la présente délibération ;

Considérant que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget aux organisations syndicales représentatives, et invitera ces dernières à une séance d'information spécifique au cours de laquelle le présent budget sera présenté et expliqué si elles en font la demande dans les cinq jours de la communication des documents ;

Considérant que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

**DECIDE,**        A l'ORDINAIRE, par 10 voix « pour » et 3 voix « contre » (Y. Willaert, A. Debouvrie, P. Lejeune) sur les articles 040/36303, 040/36308, 101/11121 et 101/11201, à l'unanimité pour tous les autres articles,

A l'EXTRAORDINAIRE, à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>**: D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2022 :

### 1. Tableau récapitulatif

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
Recettes exercice proprement dit	7.753.259,88	3.307.781,72
Dépenses exercice proprement dit	7.718.779,26	3.739.252,10
Boni / Mali exercice proprement dit	34.480,62	-431.470,38
Recettes exercices antérieurs	1.566.157,60	86.010,42
Dépenses exercices antérieurs	12.693,67	10.000,00
Prélèvements en recettes	0,00	432.280,38
Prélèvements en dépenses	256.414,82	810,00
Recettes globales	9.319.417,48	3.826.072,52
Dépenses globales	7.987.887,75	3.750.062,10
Boni / Mali global	1.331.529,73	76.010,42

### 2. Tableau de synthèse

**2.1. Service ordinaire**

		2020	2021			2022
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
<b>COMPTE 2020</b>						
Droits constatés nets (+)	1	9.272.641,17				
Engagements à déduire (-)	2	7.303.485,94				
Résultat budgétaire au compte 2020 (1) + (2)	3	<b>1.969.155,23</b>				
<b>BUDGET 2021</b>						
Prévisions de recettes	4		9.527.270,34	0,00	9.527.270,34	
Prévisions de dépenses (-)	5		7.961.112,74	0,00	7.961.112,74	
Résultat présumé au 31/12/2021 (4) + (5)	6		<b>1.566.157,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1.566.157,60</b>	
<b>BUDGET 2022</b>						
Prévisions de recettes	7					9.319.417,48
Prévisions de dépenses (-)	8					7.987.887,75
Résultat présumé au 31/12/2022 (7) + (8)	9					<b>1.331.529,73</b>

**2.2. Service extraordinaire**

		2020	2021			2022
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
<b>COMPTE 2020</b>						
Droits constatés nets (+)	1	3.482.262,85				
Engagements à déduire (-)	2	3.089.167,76				
Résultat budgétaire au compte 2020 (1) + (2)	3	<b>393.095,09</b>				
<b>BUDGET 2021</b>						
Prévisions de recettes	4		5.653.700,99	-357.500,00	5.296.200,99	
Prévisions de dépenses (-)	5		5.577.690,57	-357.500,00	5.220.190,57	
Résultat présumé au 31/12/2021 (4) + (5)	6		<b>76.010,42</b>	<b>0,00</b>	<b>76.010,42</b>	
<b>BUDGET 2022</b>						
Prévisions de recettes	7					3.826.072,52
Prévisions de dépenses (-)	8					3.750.062,10
Résultat présumé au 31/12/2022 (7) + (8)	9					<b>76.010,42</b>

**3. Montant des dotations issues du budget des entités consolidées**

		Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS		608.165,69 €	Inscrit OJ Conseil Communal 20/12/2021
Fabriques d'église	Celles	17.650,20 €	30/09/2021
	Escanaffles	0,00 €	09/11/2021
	Molenbaix	4.500,80 €	30/09/2021
	Popuelles	2.841,51 €	30/09/2021
	Pottes	7.421,46 €	30/09/2021
	Velaines	14.640,46 €	30/09/2021
Zone de Police		572.983,11 €	20/12/2021

Zone de Secours	202.122,05 €	Date d'approbation n'est pas arrêtée
-----------------	--------------	--------------------------------------

4. **Budget participatif** : article 766/332.02 - Montant de 5.000,00 €

**Article 2 :** De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et à Mme la Directrice Financière f.f. pour suite voulue.

**6. TRAVAUX : Travaux de réfection de la rue de la Naverie à Pottes - Conditions et mode de passation – Approbation**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Michel BATAILLE, échevin des travaux.

Monsieur BATAILLE demande aux membres du Conseil d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Travaux de réfection de la rue de la Naverie à Pottes" ; à savoir **40.000,00 €, 21% TVA comprise**, et de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 139.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° Naverie relatif au marché "Travaux de réfection de la rue de la Naverie à Pottes" établi par la Commune de Celles ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au 421/735.60 (projet n°2021.0046) ;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 2 décembre 2021, un avis de légalité N°AL20210113 favorable a été accordé par le directeur financier le 2 décembre 2021 ;

Considérant que le directeur financier avait un délai de 10 jours ouvrables pour remettre son avis de légalité, soit au plus tard le 15 décembre 2021 ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver le cahier des charges N° Naverie et le montant estimé du marché "Travaux de réfection de la rue de la Naverie à Pottes", établis par la Commune de Celles. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise.

**Art. 2** : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

**Art. 3** : De financer cette dépense par le crédit inscrit au 421/735.60 (projet n°2021.0046).

**7. VOIRIES REGIONALES : Motion « stratégie territoriale pour l'entretien des luminaires et des routes gérées par le Service Public de Wallonie » - Approbation – Décision**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil de promouvoir **une approche globale** et cohérente à l'échelle du territoire de la Wallonie picarde pour **l'entretien des luminaires et des routes** gérées pour le Service Public de Wallonie en invitant ce dernier à établir un plan stratégique territorial spécifique à la Wallonie Picarde et à **structurer une division Wallonie Picarde** au sein de son organisation afin d'avoir un interlocuteur qui connaît le territoire, et de solliciter du Gouvernement Wallon qu'il dégage des moyens humains, techniques et financier permettant la réalisation de cet objectif.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;

Considérant que le 30 avril 2021, une commune de Wallonie Picarde signalait au Service Public de Wallonie (S.P.W.) – Direction des Routes qu'un point lumineux était défectueux à un endroit bien précis, lequel a répondu que les restrictions budgétaires sur le nouveau marché d'entretien ne lui permettent plus d'intervenir pour un point lumineux défectueux ;

Considérant que la solution apportée par le S.P.W. – Direction des Routes est d'entretenir globalement la zone une fois par an ;

Considérant que lors d'une assemblée de la « Conférence des Bourgmestres » rassemblant les Bourgmestres de Wallonie picarde, il s'est avéré que cette problématique touche plusieurs communes dudit territoire ;

Considérant que la volonté de la Wallonie et des communes qui composent son territoire est d'améliorer les services aux citoyens ;

Considérant que l'objectif est de renforcer la Wallonie plutôt que de l'affaiblir ;

Considérant qu'il est impératif de défendre une approche globale et cohérente à l'échelle du territoire ;

Considérant que le caractère excentré de la Wallonie picarde rend l'approche territoriale indispensable ;

Considérant que les Bourgmestres de Wallonie picarde ont décidé de solliciter le S.P.W. afin d'établir une stratégie territoriale sur les 23 communes qui composent le territoire de la Wallonie picarde ;

Considérant que notre territoire est traversé par plusieurs voiries dont la gestion incombe au S.P.W. – Direction des Routes ;

Considérant qu'il est nécessaire que le Service Public de Wallonie – Direction des Routes prenne en charge de manière systématique et soigneuse l'entretien des voiries régionales et de leur éclairage public ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'inviter le Service Public de Wallonie à établir un plan stratégique territorial spécifique à la Wallonie picarde et à structurer une division Wallonie picarde au sein de leur organisation afin d'avoir un interlocuteur qui connaît le territoire.

**Art. 2** : De solliciter du Gouvernement Wallon qu'il dégage des moyens humains, techniques et financier permettant la réalisation de cet objectif.

**Art. 3** : De transmettre la présente délibération à :

- Monsieur Tommy LECLERCQ, Gouverneur de la Province du Hainaut,
- Monsieur Elio DI RUPO, Ministre-Président du Gouvernement Wallon,
- Monsieur Philippe HENRY, Vice-Président du Gouvernement Wallon en charge de la Mobilité,
- Monsieur Jean-Luc CRUCKE, Ministre Wallon en charge des Finances et du Budget,

Monsieur Christophe COLLIGON, Ministre Wallon en charge des Pouvoirs Locaux.

**8. BATIMENTS COMMUNAUX : Convention d'occupation de salle par la société « Les Bourleux du Joncquois » – Proposition, examen, décision**

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean DELESTRAIN, échevin en charge du patrimoine communal.

Monsieur DELESTRAIN demande aux membres du Conseil d'approuver la convention d'occupation de la salle Concordia, située rue Provinciale 149 à 7760 Escanaffles, par la société de jeu de boules « Les Bourleux du Joncquois » et de fixer le montant de la location à un forfait de **1200€ par année d'occupation** avec effet au 1er janvier 2021.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1222-1 ;

Considérant que la commune de Celles a toujours eu la volonté d'apporter son soutien aux mouvements et associations sportives ;

Considérant qu'il convient que l'association «Les Bourleux du Joncquois » puisse accueillir dans de bonnes conditions les rencontres de jeu de boules de son championnat interne et du championnat du Tournaisis ;

Considérant que la salle Concordia, située Rue Provinciale 149 à 7760 Escanaffles répond aux besoins de la société « les Bourleux du Joncquois » ;

Considérant que cette jouissance doit faire l'objet d'un contrat fixant les droits et obligations de chacun ;

Considérant le projet de contrat d'occupation ;

Considérant qu'aux termes de la convention, l'occupation du local sera conclue pour une période de 5 ans (renouvelable) et qu'un loyer de 1200 euros par année d'occupation sera réclamé ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'approuver la convention d'occupation de la salle Concordia située rue Provinciale 149 à 7760 Escanaffles par la société de jeu de boules « Les Bourleux du Jonquois » aux conditions telles que fixées dans la convention faisant partie intégrante de la délibération et annexée à la présente.

**Art. 2** : De fixer le montant de la location à un forfait de 1200 euros par année d'occupation.

**Art. 3** : La présente décision produit ses effets au 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Art. 4** : De mandater M. Michael Busine, Bourgmestre, et M. Philippe Wanderpepen, Directeur Général, pour signer cette convention au nom et pour le compte de la commune.

**Art. 5** : De transmettre copie de la présente délibération au service des finances et à Mme la Directrice financière f.f. pour suite voulue.

#### **9. PCS : Adhésion à la Plateforme Francophone du Volontariat – signature de la charte**

Monsieur le Président cède la parole à Madame Carine BREDA, échevine en charge du plan de cohésion sociale.

Madame BREDA demande aux membres du Conseil d'approuver l'adhésion de la commune de Celles à la charte de la Plateforme Francophone du Volontariat, une A.S.B.L. existant depuis 20 ans et qui a pour objectif de proposer un volontariat de qualité, sachant que la commune fait régulièrement appel à du personnel volontaire pour diverses actions (RepairCafé, Donneries, Conseil des Enfants, ...).

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, il fait procéder au vote.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires ;

Vu l'approbation de la programmation du plan P.C.S. 2020-2025 par la Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale du Service Public de Wallonie en date du 22 août 2019 ;

Considérant que l'A.S.B.L. P.F.V. (Plateforme Francophone du Volontariat) existe depuis 20 ans et a pour objectif de proposer un volontariat de qualité (mise en avant du volontaire, journée du volontaire, etc.) ;

Considérant que le P.C.S. travaille régulièrement avec du personnel volontaire dans ses actions (Repair Café, Donneries, Conseil des Enfants, ...);

Considérant que si la commune de Celles devient membre de l'A.S.B.L. P.F.V., moyennant une cotisation de cinquante euros par an, la P.F.V. assurera un soutien illimité de son personnel envers la commune, proposera une bêche d'information « La commune s'engage dans du volontariat de qualité », réduira nos coûts de formation, etc. ;

Considérant que la P.F.V. demande à ce que la charte soit approuvée et signée par le membre adhérent ;

Considérant que l'adhésion peut être financée par les budgets alloués au P.C.S. ;

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver et de signer la charte d'adhésion de la commune de Celles à la Plateforme Francophone du Volontariat au prix de cinquante euros par an financé par les budgets alloués au P.C.S.

**Art. 2** : de transmettre copie de la présente délibération à Madame Margaux VERFAILLE, coordinatrice du Plan de Cohésion Sociale de Celles pour suite voulue.

#### **10. QUESTION(S) ECRITE(S)**

Monsieur le Président signale aux membres du Conseil qu'aucune question écrite n'a été adressée au Collège communal.

#### **11. CORRESPONDANCES**

Monsieur le Président signale aux membres du Conseil qu'aucune correspondance n'est parvenue à l'administration à destination du Conseil communal.

Il annonce que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 27 janvier 2022 à 19h30.

Monsieur le Président clôt la séance publique à 21h15 et il remercie le public et les journalistes et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et déjà une année 2022 pleine de joie.

#### ***HUIS CLOS :***

2 points.

---

**Plus personne n'ayant de remarques à formuler, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil pour la bonne tenue des débats et lève la séance à 21h20.**

---

Le Secrétaire,

Le Président,